Première séance, mardi 15 octobre 2019

_

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Divers	Communications		
2019-GC-116	Motion	Création d'un label cantonal pour promouvoir l'égalité hommes- femmes au sein des entreprises fribourgeoises privées ou publiques	Prise en considération	Auteur-s Martine Fagherazzi-Barras Elias Moussa Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre
2019-GC-157	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1	Discussion	
2019-GC-116	Motion	Création d'un label cantonal pour promouvoir l'égalité hommes- femmes au sein des entreprises fribourgeoises privées ou publiques	Prise en considération (suite)	Auteur-s Martine Fagherazzi-Barras Elias Moussa Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre
2019-GC-27	Motion	Pour une égalité salariale hommes et femmes dans le canton de Fribourg	Prise en considération	Auteur-s David Bonny Andréa Wassmer Représentant-e du gouvernement Olivier Curty
2017-DEE-60	Loi	Politique foncière active (LPFA)	Entrée en matière Renvoi Première lecture	Rapporteur-e Stéphane Peiry Représentant-e du gouvernement Olivier Curty
2019-GC-156	Election judiciaire	Président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine	Scrutin uninominal	
2019-GC-157	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1	Scrutin uninominal	
2019-GC-158	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 2	Scrutin uninominal	
2019-GC-159	Election judiciaire	Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de Paix de la Singine	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Susanne Aebischer, Marc-Antoine Gamba, Armand Jaquier, Erika Schnyder; sans: Ralph-Alexander Schmid.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

MM. Didier Castella, Georges Godel, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Je vous signale que ce vendredi vers 11 heures nous accueillerons M^{me} Daniela Ziller et M. Rémi Mornod. M^{me} Ziller a été auréolée d'une médaille d'argent au championnat du monde des métiers à Kazan en Russie. Elle est donc vice-championne du monde de sa branche professionnelle qui est la peinture. M. Mornod s'est classé neuvième et a récolté un diplôme de constructeur métallique.

Je vous communique que le Club Santé-Social se réunira le jeudi 17 octobre à l'issue de la séance du Grand Conseil au Café le Rendez-vous à la rue Pierre-Aeby 1 à Fribourg. Le thème de la présentation sera: les soins intégrés, quels facteurs de succès et quels enjeux pour l'avenir?

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

_

Motion 2019-GC-116

Création d'un label cantonal pour promouvoir l'égalité hommes-femmes au sein des entreprises fribourgeoises privées ou publiques

Auteur-s: Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC)

Moussa Elias (PS/SP, FV)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 25.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2065)

 Développement:
 25.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2065)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 03.09.2019 (BGC octobtre 2019, p. 2985)

Prise en considération

Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis membre du comité de Pro Familia Fribourg.

Le 14 juin dernier un demi-million de citoyennes et de citoyens manifestaient en Suisse pour porter avec conviction sur la place publique leur profond désir de voir enfin, entre autres revendications, l'égalité salariale, la conciliation travail-famille ou encore l'encouragement équitable du développement professionnel des salarié-e-s, quel que soit leur genre, devenir des réalités concrètes.

A Fribourg, c'est plus de 12'000 personnes qui défilaient dans nos rues pour porter ces mêmes revendications. Un rassemblement sans précédent qui doit nous faire prendre la mesure d'une réelle volonté populaire de voir souffler un vent de changement.

Par cette motion, nous avons souhaité faire entendre leurs voix et rappeler que, malgré un principe légal inscrit dans la Constitution fédérale, l'égalité salariale reste toujours un idéal au goût d'inachevé de même que les autres nombreux aménagements concrets qui permettraient aux hommes et aux femmes de tendre vers plus d'équité et de flexibilité dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale, mesures qui tardent elles aussi à se réaliser.

Car rappelons-le, le problème de l'égalité et de la conciliation travail-famille est une donnée sociale qui impacte aussi bien les hommes que les femmes.

Nous avons donc souhaité mobiliser le soutien de l'Etat pour promouvoir une stimulation dynamique dans le monde économique et l'inviter à devenir un acteur responsable encore plus actif d'un changement de société et de mentalité qui réponde aux besoins de son époque en concrétisant un panel de diverses mesures au sein des structures professionnelles de ce canton, à savoir le *job sharing*, le congé parental, l'accès facilité et suffisant aux structures de garde ou encore l'aménagement du temps de travail ou l'égalité d'accès en matière de promotion ou de formation continue pour en citer quelques-unes.

Nous prenons acte de la réponse détaillée du conseil d'Etat et tenons à souligner son engagement fort en tant qu'employeur à contribuer à favoriser l'application de l'égalité dans ses services notamment via le Plan pour l'égalité entre hommes et femmes au sein de son administration, mais aussi sa volonté à promouvoir et étendre l'expérience de son application auprès des employeurs publics et privés de ce canton.

Sur la forme pour y parvenir, nous avons pris connaissance d'une part des arguments contraignants et exigeants que demanderaient la mise en place et l'application d'un label de certification cantonal officiel, et d'autre part de la volonté du conseil d'Etat de promouvoir plutôt l'encouragement auprès des entreprises fribourgeoises à utiliser les labels et les certifications déjà en vigueur dans notre pays ou notre canton ainsi que sa volonté à mettre éventuellement sur pied un prix cantonal.

Ce refrain de volontarisme en matière égalitaire, nous l'avons également, à plusieurs reprises, entendu durant cette période de campagne électorale de la part des représentant-e-s du monde patronal, qui prônent qu'une prise de conscience est en train de se faire au sein des entreprises et que nombres d'entre elles sont ou seront propices, sur une base volontaire, à entreprendre des aménagements concrets en matière d'égalité, de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ou encore en matière de promotion et de formation équitable.

Il est réjouissant d'entendre de telles paroles, mais il serait encore plus réjouissant que l'on passe enfin de la parole et des promesses à des actes concrets efficients et que le monde économique se mette enfin rapidement en phase avec son temps et réponde aux aspirations sociales exprimées par un large pan de citoyen-ne-s.

Notre motion se voulait incitative, nous souhaitons qu'elle le sera auprès des acteurs économiques et si tel ne devait pas être sa mission, alors nous nous engageons à y veiller et à revenir s'il le faut avec des propositions plus contraignantes.

Pour l'heure nous acceptons son fractionnement et vous invitons à soutenir la proposition du conseil d'Etat afin que notre vote d'aujourd'hui donne un signal fort d'encouragement aux employeurs privés et publics de ce canton à s'engager plus encore à la promotion de l'égalité et de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je déclare mes liens d'intérêt, je suis directrice de la Fédération patronale et économique.

Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt la demande de création d'un label cantonal pour promouvoir l'égalité hommes-femmes au sein des entreprises privées et publiques.

Autant l'annoncer tout de suite, nous disons oui à l'égalité salariale mais non à un label de certification étatique.

Alors qu'il existe déjà plusieurs labels privés comme le mentionne la réponse très complète aux motionnaires, créer un label supplémentaire ne serait pas une mince affaire pour le canton en fonction des analyses à réaliser, basées sur de nombreux paramètres mesurables et contrôlables en toute transparence et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.

Qui dit label, dit aussi organe de contrôle et de suivi avec à la clé des coûts importants si l'on veut réaliser une certification fiable. La crédibilité d'un tel outil de marketing passe inévitablement par une machine bureaucratique, qui occasionne des coûts significatifs, d'une part pour le mettre en place et d'autre part pour assurer le suivi. Nous estimons que ce n'est pas une tâche de l'Etat.

Enfin, plus il y a de labels, moins le consommateur s'y retrouve, comme dans le secteur alimentaire par exemple, et dans le monde du travail il n'y a pas de raison de considérer les choses différemment.

Si nous sommes tous d'accord sur l'objectif, à savoir le principe « à travail égal, salaire égal », nous sommes également tous conscients que l'on peut faire encore mieux et entendons ainsi privilégier la sensibilisation et le dialogue.

Les milieux économiques et le monde politique doivent travailler main dans la main pour mieux informer les PME, inciter les entreprises à analyser leurs salaires sur une base volontaire en utilisant les labels et logiciels existants, par exemple Logib, qui est celui de la Confédération ou Equalsalary. Je peux également vous dire que je connais bon nombre d'entreprises qui ont déjà réalisé des analyses de leurs salaires sur une base volontaire.

Les milieux économiques soutiennent l'égalité salariale et s'engagent ainsi à en faire la promotion en organisant des séances d'information et de formation qui traiteront de cette thématique auprès de leurs membres. Par exemple, dans l'entreprise que je dirige, nous avons informé, en janvier de cette année, nos entreprises affiliées par le biais de notre journal de l'existence

du Family score mis en place par Pro Familia Suisse pour tester la politique de l'entreprise en faveur des familles. Nous avons également procédé à l'examen des salaires au sein de la Fédération patronale et économique.

En outre, comme le propose le Conseil d'Etat, le groupe libéral-radical soutient l'idée d'un prix égalité remis ponctuellement par l'Etat, comme cela se fait déjà dans un certain nombre de domaines, tels le Prix du social, de la culture ou le Prix sportif.

Mais, parallèlement à ces actions, nous devons également agir contre les raisons de ces inégalités et privilégier les mesures qui permettent une meilleure participation des femmes à la vie active. L'économie a le plus grand intérêt à une présence plus marquée des femmes dans le marché du travail face à la pénurie de personnel qualifié qui menace notre pays.

Cela passe par une amélioration des conditions-cadres permettant aux deux parents une meilleure conciliation entre vie familiale et vie privée, par exemple en rendant le travail attractif avec un nombre de places de crèches en suffisance, des tarifs abordables, des déductions fiscales fédérales et cantonales pour les frais de garde par des tiers et la flexibilité dans l'organisation du travail. Tout cela doit favoriser le libre choix du modèle de vie.

Ainsi, en s'engageant pour permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie de famille, les entreprises peuvent agir en faveur de l'égalité salariale.

C'est dans ce sens que nous soutenons la position du Conseil d'Etat, qui propose le fractionnement de la motion avec des actions promotionnelles et un prix de l'égalité, et vous proposons de rejeter la motion en ce qui concerne la création d'un label.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Les deux objets qui nous sont soumis cet après-midi répondent à une réalité qui ne devrait plus exister aujourd'hui.

Le groupe démocrate-chrétien est conscient des inégalités salariales entre femmes et hommes et souhaite que tant le secteur public que le secteur privé y remédient rapidement.

Les écarts dans les parcours sociaux, familiaux et professionnels des hommes et des femmes ne sont pas le simple résultat de préférences individuelles liées aux choix de carrière et de conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Il résulte aussi d'un clivage historiquement construit, qu'il s'agit aujourd'hui de déconstruire. Vingt-trois ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité, il existe encore des écarts salariaux inexplicables et inacceptables entre les hommes et les femmes. L'égalité salariale est indispensable dans une société qui investit dans l'éducation pour toutes et tous. Les femmes sont formées. Elles sont une valeur ajoutée importante pour l'économie. D'autre part, les mentalités doivent changer. Les rôles du père et de la mère se réorganisent en permanence en fonction des besoins de chacun et des enfants. Les différences salariales sont à analyser sous deux angles distincts. D'une part, les différences salariales dites expliquées sont principalement liées au fait que la maternité repose davantage culturellement sur les épaules des femmes. De nombreux efforts sont encore à faire, notamment par un congé parental et des offres efficientes pour concilier la vie professionnelle et la vie familiale. D'autre part, les différences salariales dites inexpliquées par des facteurs objectifs démontrent clairement une discrimination. Cette différence concerne des situations à formation et qualification identique, à expérience équivalente et à position professionnelle similaire.

En ce qui concerne les différences salariales non expliquées, elles représentent 5,9% dans le secteur public et 8,1% dans le secteur privé. Les différences salariales sont préjudiciables, non seulement pour les femmes mais aussi pour leur famille. Elles affectent aussi les assurances sociales et les retraites. Les bases légales sont là. Il n'en demeure pas moins qu'une discrimination salariale persiste. Une analyse a montré que le trois-quarts des entreprises interrogées sont convaincues de respecter l'égalité sans pour autant avoir fait une analyse, et que la moitié des entreprises qui ont fait cette analyse ont constaté des problèmes et mis en place par la suite des mesures de correction, principalement en adaptant les salaires des femmes.

Si l'écart salarial diminue, le couple répartira plus équitablement les tâches. Il s'agit d'une réelle égalité des chances et une réelle égalité des choix entre les modèles de famille et d'activité professionnelle. L'égalité salariale est un impératif sociétal et doit aller de soi.

Le groupe démocrate-chrétien demande à l'économie et à l'Etat-employeur d'impérativement prendre ses responsabilités dans le domaine de l'égalité salariale. On attend des progrès rapides et notables dans ce domaine afin d'éviter de nouvelles réglementations étatiques. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas encore acquise, mais chaque année de très nombreux projets sont lancés pour avancer dans ce combat. C'est dans cet ordre d'idées que le groupe démocrate-chrétien soutiendra le prix d'égalité tel qu'il existe dans d'autres cantons et la promotion des labels existants afin d'encourager une analyse dans les entreprises, une option qui se veut constructive et stimulante.

Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien va accepter le fractionnement de la motion telle que proposée par le Conseil d'Etat.

Je voulais encore juste annoncer mon lien d'intérêt, je fais partie du comité Pro Familia Fribourg.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP*, *LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin der Stadt Murten und damit in der Führung eines öffentlichen Betriebes tätig. Heute nehme ich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei zur vorliegenden Motion Stellung.

Der Sachverhalt ist klar. Die verfassungsrechtlichen Bestimmungen auf Bundes- und Kantonsebene verpflichten jeden Betrieb, sei er öffentlich oder privat, die Gleichstellung von Mann und Frau zu beachten und anzuwenden. Das scheint auf den ersten Blick ein eindeutiger Sachverhalt zu sein. Dennoch tun sich Betriebe schwer mit dessen Anwendung. Unschön und stossend ist insbesondere, dass die Lohngleichheit noch immer nicht erreicht wurde und die sexuelle Belästigung und Störung am Arbeitsplatz nicht gestoppt werden konnte. In anderen Bereichen, wie der Vereinbarkeit von Familie und Beruf und dem Zugang zu Weiterbildungen, konnten schon bemerkenswerte Fortschritte erzielt werden.

Das Gesetz über die Förderung der Gleichstellung von Mann und Frau und bestimmt auch betriebseigene Strategien tragen zu Teilerfolgen bei. Dazu braucht es aber auch die öffentliche Thematisierung, sei es auf Plattformen von Wirtschaftsverbänden und Institutionen durch Botschafterinnen und Botschafter aus Politik und Wirtschaft oder mit einem Themenmobil, das durch den Kanton reist, wie es im Kanton Luzern praktiziert wird. Solche Werbeaktionen haben erwiesenermassen ein grosses Echo. Damit werden bisherige Erfahrungen sichtbar gemacht, mit dem Ziel, dass weitere Unternehmen und öffentliche Betriebe bestehende Projekte übernehmen oder sogar firmeneigene Lösungen entwickeln und umsetzen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei geht mit dem Staatsrat einig, dass die Einführung eines Labels für die Gleichstellung von Frau und Mann, wie es die Motionäre verlangen, zusätzlich zu den bereits bestehenden Unternehmenszertifizierungen unnötig ist. Ein solches Label verschwindet im Dschungel anderer Labels. Die gewünschte Werbewirksamkeit wird nicht erreicht. Den Vorschlag des Staatsrates, zu den Werbeaktionen und Weiterbildungen einen Gleichstellungspreis einzuführen, unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig.

Aus diesen Gründen unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmig die Aufteilung der Motion und die Einführung eines Gleichstellungspreises zu den bereits bestehenden Massnahmen. Die Einführung eines Labels lehnt sie aber klar ab.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis membre de la direction générale de Pro Infirmis Suisse, où siègent trois femmes et trois hommes et où la directrice et une femme.

Je suis très content de prendre la parole après trois interlocutrices en tant qu'homme, parce que l'égalité est vraiment une question qui doit concerner tout le monde. Je crois qu'il est absolument impossible d'arriver à une solution qui soit équitable pour tout le monde si tout le monde ne s'engage pas ensemble pour cette égalité. Cette inégalité qui existe encore actuellement est liée à tout un aspect culturel où finalement un certain nombre de professions qui existent toujours étaient plus dévolues à des femmes qu'à des hommes comme dans les soins infirmiers. J'en connais une pour l'avoir pratiquée, c'est celle d'assistant social. Longtemps, nous avons pu bénéficier de prestations quasi gratuites de la part de congrégations religieuses ou de personnes qui s'engageaient dans ce domaine, prétexte pour avoir des salaires extrêmement bas.

La première réflexion que je ferais par rapport à cette volonté d'égalité est qu'il est le moment de réviser aussi au niveau de l'Etat. Dans toute la liste des professions, est-ce qu'il n'y a pas encore des professions qui sont mal classifiées par le fait qu'elles soient majoritairement féminines et représentées par des femmes?

Atteindre une égalité est un processus extrêmement complexe et je le dis d'autant plus que lorsque nous devons engager des personnes, et c'est quelque chose qui m'arrive relativement souvent, on se retrouve confronté à un paradoxe, où nous avons deux candidats aux compétences égales, un homme et une femme avec des compétences linguistiques, professionnelles. On arrive à un moment où on doit discuter de la question salariale et on arrive à la situation qui est très fréquente où l'homme dit qu'il vient volontiers chez nous mais montre le salaire qu'il a actuellement et celui qu'il demande, chose que très rarement une candidate nous demandera. Si la candidate nous le demande, elle a souvent été prétéritée par un parcours interrompu par ses activités familiales et qui ne peut pas prétendre au même salaire par ce fait-là. Nous engendrons automatiquement des inégalités, parce que nous souhaitons engager les personnes et que nous disons à l'homme que nous avons vraiment envie de l'avoir et on peut admettre que nous souhaitons avoir une égalité avec le salaire précédent. Par rapport à la candidature féminine, nous ne l'avons pas. Cela signifie que cette réflexion globale que nous devons avoir sur l'égalité se base sur des lois, sur des principes, mais aussi sur des pratiques professionnelles, sur des pratiques d'engagement, de postulation de la part des femmes et c'est simplement comme cela que nous arriverons à une égalité.

C'est dans ces conditions et avec ces considérations que nous soutiendrons cette motion.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêt à l'instar de mon collègue Benoît Rey, je suis un homme non discriminé au niveau salarial en raison de mon sexe.

Wir danken dem Staatsrat dafür, dass er das Anliegen einer fortschrittlichen Bevölkerung im Jahr 2019 ernst nimmt und diese ausführliche Antwort auf unsere Motion präsentiert. Sie führt eindrücklich vor Augen, dass der Lohn der Frauen bei gleicher

Bildung und gleichem Kompetenzniveau leider Gottes noch immer tiefer als jener der Männer liegt. Dagegen kämpfen wir MotionärInnen und die gesamte Sozialdemokratische Fraktion mit allen uns zur Verfügung stehenden Mitteln an. Die uns zu Verfügung stehenden Mittel sind leider sehr beschränkt, daher unsere Idee eines Gleichstellunglabels. Wir anerkennen selbstverständlich, dass sich der Staat Freiburg als Arbeitgeber bereits stark für die Gleichstellung einsetzt. Wir sind aber der Meinung, dass auch private und öffentliche Unternehmen in unserem Kanton noch viel mehr für die Gleichstellung tun können, deshalb der positive Anreiz eines Labels, um eben diese Unternehmen zu ermutigen, sich für die konkrete Anwendung des Gleichstellungsgesetzes einzusetzen.

Die Argumente des Staatsrates haben uns jedoch überzeugt - Sie haben es bereits gehört -, dass ein kantonaler Gleichstellungspreis vielleicht besser geeignet ist, den selben positiven Anreiz zu schaffen.

Toutefois, nous regrettons qu'il faille en 2019 encore songer à octroyer un prix égalité alors que le respect du principe d'égalité et l'application de la loi sur l'égalité ne devraient en réalité par être récompensés mais plutôt couler de source. Cela étant, nous souhaitons vivement que la création de ce prix égalité par le Conseil d'Etat soit accompagnée de mesures très concrètes et des moyens financiers à la hauteur des enjeux.

Comme l'a déjà relevé ma co-motionnaire, nous ne manquerons d'ailleurs pas de revenir à la charge si nous devions constater qu'il s'agit d'un vœu pieux. Je vous remercie pour le soutien apporté à notre motion dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat, c'est-à-dire avec le fractionnement.

Election judiciaire 2019-GC-157 Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1

Rapport/message: 23.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2944)
Préavis de la commission: 02.10.2019 (BGC octobre 2019, p. 2960)

Discussion

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical suivra le préavis du Conseil de la magistrature et soutiendra donc M^{me} de Steiger et M^{me} Herren Schwab.

M^{me} de Steiger a été préavisée au premier rang par le Conseil de la magistrature. Pourquoi? Grâce à ses compétences professionnelles, elle est docteur en sciences économiques et sociales et en administration publique, et grâce à ses compétences linguistiques. De plus, elle a une expérience familiale, parce qu'elle a des enfants. Son handicap? Elle est mariée à un avocat. Ne vivons-nous pas dans un monde étrange, puisque si M^{me} de Steiger vivait en concubinage et avait son nom de jeune fille personne ne critiquerait son élection. Tous les partis veulent promouvoir les femmes aux postes à responsabilités au nom de l'égalité. Est-ce que cette égalité ne s'appliquerait pas aux femmes mariées?

Le poste en question est uniquement un poste d'assesseur. Si son époux avocat devait plaider dans une cause, il est évident que le président ne la désignera pas comme assesseure. Par conséquent, son état de femme mariée ne devrait pas la péjorer, raison pour laquelle le groupe libéral-radical suivra le préavis du Conseil de la magistrature et vous remercie d'en faire autant.

Motion 2019-GC-116

Création d'un label cantonal pour promouvoir l'égalité hommes-femmes au sein des entreprises fribourgeoises privées ou publiques

Auteur-s: Fagherazzi-Barras Martine (PS/SP, SC)

Moussa Elias (PS/SP, FV)

Représentant-e du gouvernement: Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales

 Dépôt:
 25.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2065)

 Développement:
 25.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2065)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 03.09.2019 (BGC octobtre 2019, p. 2985)

Prise en considération (suite)

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. L'égalité des salaires n'est pas encore atteinte en effet. Bien que l'écart salarial entre les femmes et les hommes se soit réduit au fil des années, on observe une certaine stagnation en la matière. Au niveau suisse, cet écart salarial était de 19,6% en 2016 dans le secteur privé.

Le Conseil d'État est conscient de l'enjeu et souhaite vraiment améliorer la situation en ce qui concerne ses propres collaborateurs et collaboratrices. Dans ce sens-là, il a accepté le plan égalité hommes-femmes qui est mis en œuvre depuis mai 2016. Ce sont plus de vingt-cinq mesures qui sont en train d'être mises en place dans le cadre de l'administration cantonale pour essayer de relever ce défi. Ce que l'on constate aujourd'hui est que l'on a un système d'évaluation des fonctions Evalfri qui fonctionne bien, qui évalue en fonction de différents éléments les classes salariales. On constate aujourd'hui que l'on a plus d'hommes dans les fonctions dirigeantes et les parcours des femmes sont souvent interrompus par une grossesse et l'arrivée des enfants. On ne trouvera pas cette situation avec un homme, qui n'aura pas forcément eu de rupture de carrière professionnelle.

Dans le cadre des différentes mesures, nous avons aussi une mesure sur le recrutement pour sensibiliser nos chefs de services à la question qui a été relevée par M. le Député Benoît Rey sur ces revendications salariales.

Le Conseil d'État a également signé une charte pour l'égalité dans le secteur public et ce que nous souhaitons faire maintenant est de pouvoir promouvoir d'une part les mesures que nous mettons en place dans le cadre du PEAC auprès de l'économie, et avec les organisations patronales faîtières faire des actions de promotion et de formation. J'ai trouvé un excellent écho auprès de la Chambre du commerce et de l'Union patronale et de la Fédération gruérienne pour entreprendre différentes démarches. On va mettre en place différentes actions. On va pouvoir aussi par le biais des journaux de ces organisations patronales passer les messages. Je crois qu'on est toutes et tous d'accord pour entreprendre des mesures pour que cette égalité hommes-femmes se réalise au quotidien.

Dans ce cadre-là, nous vous invitons à accepter le fractionnement de la motion dans la mesure où elle propose d'encourager les entreprises à devenir actrice concernée à l'application concrète de cette loi sur l'égalité par le biais de ces actions promotionnelles et des formations, et de pouvoir mettre en place un prix qui peut relever les actions qui sont faites et de rejeter la motion pour la création du label.

Mesdames et Messieurs les Députés, je suis convaincue que l'égalité ne se décrète pas mais qu'elle s'applique. C'est avec cette remarque que je vous invite à accepter le fractionnement de cette motion et de mesures qui vont soutenir une égalité hommes-femmes dans ce canton.

> Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 102 voix contre 0 et 0 abstention.

Ont voté Oui: Total 102

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand

(GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/ CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA, UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE, PLR/FDP), Jakob Christine (LA, PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/ SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE, VCG/MLG), Piller Benoît (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR, PS/SP), Rauber Thomas (SE, PDC/ CVP), Repond Nicolas (GR, PS/SP), Rey Benoît (FV, VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR, PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/ MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP) FDP), Zadory Michel (BR, UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC, PDC/CVP), Zosso Markus (SE, UDC/SVP).

> Au vote, la prise en considération de la première fraction de cette motion est acceptée par 102 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui: Total 102

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/ MLG), Bapst Bernard (GR, UDC/SVP), Bapst Markus (SE, PDC/CVP), Berset Solange (SC, PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE, UDC/SVP), Collomb Eric (BR, PDC/CVP), Cotting Violaine (BR, PS/SP), Dafflon Hubert (SC, PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/ CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/ CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA, UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE, PLR/FDP), Jakob Christine (LA, PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/ SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE, VCG/MLG), Piller Benoît (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR, PS/SP), Rauber Thomas (SE, PDC/ CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/ MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA, UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE, PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE, UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP) FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).

> Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de cette motion est refusée par 67 voix contre 30. Il y a 2 abstentions.

Ont voté Non: Total 67

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/ CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC, UDC/SVP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE, PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/ CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/ FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/ CVP), Mesot Roland (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR, PDC/CVP), Morand Jacques (GR, PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/ SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR, UDC/SVP), Schwander Susanne (LA, PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR, PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).

Ont voté Oui: Total 33

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).

Se sont abstenus: Total 2

Chassot Claude (SC, VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE, PS/SP).

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'État pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2019-GC-27

Pour une égalité salariale hommes et femmes dans le canton de Fribourg

Auteur-s: **Bonny David** (*PS/SP, SC*)

Wassmer Andréa (PS/SP, SC)

Représentant-e du gouvernement: Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi

 Dépôt:
 22.02.2019 (BGC mars 2019, p. 505)

 Développement:
 22.02.2019 (BGC mars 2019, p. 505)

 Réponse du Conseil d'Etat:
 03.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2968)

Prise en considération

Wassmer Andréa (*PS/SP, SC*). Il est certes satisfaisant de constater ce qui a déjà été entrepris et mis en place dans le canton de Fribourg, en matière d'égalité entre hommes et femmes. Nous avons entendu de judicieuses discussions tout à l'heure.

Cependant, le Conseil d'État le mentionne clairement dans sa réponse à notre motion, la discrimination salariale persiste en Suisse et dans notre canton. On vient d'en discuter longuement, mais nous pouvons répéter que nous reconnaissons avec consternation que l'égalité salariale entre hommes et femmes n'est de loin pas encore réalisée et, malgré les diverses mesures mises en place aujourd'hui, leurs répercussions n'ont pas eu les effets requis ni escomptés.

Comment tolérer qu'en 2019, pour un travail de valeur égale, une femme, parce qu'elle est femme, soit payée moins qu'un homme? L'analyse de la situation en 2014, menée dans le cadre de l'établissement du plan pour l'égalité dans l'administration cantonale, montrait qu'il restait un écart de presque 12 % en comparant le salaire standardisé des femmes et des hommes. Même si, depuis, de nouvelles mesures se sont mises en place, comme par exemple la charte pour l'égalité dans le secteur public, il faut admettre que la situation ne s'améliore que trop lentement. Un article du journal Le Temps, d'octobre 2016, titrait: "L'égalité salariale hommes et femmes? Pas avant 2186!" L'article parlait bien sûr du résultat d'une étude mondiale publiée par le Forum économique mondial. Certes, la Suisse pointait au 11e rang, comme 10 autres pays d'Europe occidentale parmi les 20 premières places. Dans ces pays, si la progression suit la courbe des dernières années, l'inégalité salariale pourrait disparaître en 47 ans - en comptant donc depuis octobre 2016 -, soit dans environ 44 ans depuis aujourd'hui, ce qui nous amène à l'année 2063. Il est évident que nous n'allons pas attendre jusque-là pour atteindre cette égalité. Il faut absolument accélérer la mise en application des prérogatives. Si la mise en application des différentes mesures sur l'égalité salariale, qu'on trouve inscrites dans la Constitution fédérale, dans la Constitution cantonale, dans les lois fédérales et cantonales sur l'égalité des hommes et des femmes, n'est pas encore réalisée, si cette égalité n'a pas encore abouti, c'est qu'il y a à améliorer les dispositions de leur mise en œuvre. Par conséquent, que ce soit la loi cantonale sur l'égalité ou celle sur la concurrence déloyale dont il est fait mention dans la réponse du Conseil d'État, ces lois devraient être complétées et améliorées. Que ce soit l'une ou l'autre, elle sont appelées à viser l'aboutissement de cette égalité, faute de quoi cela pourrait prendre des dizaines d'années avant d'atteindre la réelle égalité salariale.

Au final, il est de la responsabilité du canton de remplir et de faire respecter l'obligation d'égalité en ce qui concerne les salaires des femmes et des hommes.

Pour ces raisons, nous vous invitons à accepter notre motion.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Lors de l'étude globale de cet objet, le groupe démocrate-chrétien a pu se rendre à l'évidence que le cadre légal pour assurer l'égalité salariale était déjà très complet. Sur le plan fédéral, ceci est inscrit dans la Constitution fédérale, nous avons une loi sur l'égalité fédérale et il y a eu une décision assez récente d'intégrer le principe d'analyser l'égalité dès 100 employés dans une entreprise. Sur le plan cantonal, ceci est inscrit dans la Constitution fribourgeoise, nous avons un bureau de l'égalité et de la famille ainsi qu'une commission de l'égalité et de la famille. Le Conseil d'État a signé une charte pour l'égalité dans le secteur public et un plan de mesures pour l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration, avec 25 mesures. Néanmoins, il n'en demeure qu'une discrimination salariale persiste. Le groupe démocrate-chrétien trouve inadmissible que des différences salariales inexpliquées demeurent encore dans le secteur public et il demande des éclaircissements sur ce point. D'autre part, en ce qui concerne le domaine privé, le groupe démocrate-chrétien estime qu'il serait important de creuser davantage l'étude sur les raisons de ces différences inexpliquées, afin de cibler les mesures pour y remédier.

Le groupe démocrate-chrétien estime que les cadres légaux sont là et que le défi est donc lié à l'application des dispositifs en œuvre. Le bien-être de l'enfant et l'épanouissement de tous les membres de la famille doivent être considérés.

Avec ce commentaire, le groupe démocrate-chrétien va refuser la motion, tout en demandant que le cadre légal soit appliqué.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). A sa très grande majorité, le groupe Vert Centre Gauche soutiendra avec enthousiasme la motion de nos collègues Bonny et Wassmer et pas en raison de la manifestation dans la rue de ce printemps mais bien par conviction que les reliquats du patriarcat sont encore présents dans notre société. Sinon, comment expliquer qu'en 2019, la part inexpliquée de l'écart de salaire entre les hommes et les femmes atteigne encore 5,9 % pour les collectivités publiques en Suisse, situation encore plus grave dans le privé? Les femmes sont de fait doublement voire triplement pénalisées, car à formation et expérience équivalentes, elles gagnent premièrement moins - c'est ce qui est l'objet de la comparaison - et, deuxièmement, elles sont aussi plus nombreuses à travailler à temps partiel et, ainsi, en moyenne dans un couple, il est plus intéressant financièrement que l'homme poursuive sa carrière et c'est bien regrettable. Il y a bien sûr des exceptions, mais ce sont des exceptions qui confirment la règle. Et ces écarts de salaires ont, troisièmement, des répercussions aussi sur les revenus des femmes en cas de divorce et pour les prestations de retraite. Prétendre que la liberté de commerce est suffisante pour ne pas légiférer comme le fait le Parlement fédéral est inopportun. Certes, personne n'est contraint d'accepter un contrat qui ne lui est pas favorable, comme l'annonce le Conseil d'État, mais en raison du manque de transparence, il est souvent impossible, au moment de la signature du contrat d'engagement, pour un nouvel employé, d'avoir les informations nécessaires pour déterminer si les conditions salariales sont défavorables. Des études comportementales, pour approfondir le cas relayé par mon collègue de groupe Benoît Rey, démontrent aussi que les femmes qui négocient à la hausse leur salaire

sont perçues comme moins sympathiques et trop exigeantes alors que les hommes qui négocient leur salaire ne sont pas perçus négativement, on attend même d'eux qu'ils négocient leur salaire. Les femmes sont donc aussi socialement pénalisées.

Comme la réduction de cet écart de salaire a tendance à ralentir ces dernières années et par solidarité avec les femmes, le groupe Vert Centre Gauche vous invite à accepter le principe de prendre des mesures supplémentaires pour réduire cet écart salarial injuste et vous demande de soutenir la motion.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs et membre de la Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail.

Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt la motion des députés Bonny et Wassmer, qui demandent de modifier la loi sur l'égalité, pour exiger sur tout le territoire fribourgeois l'égalité salariale entre hommes et femmes.

Il est triste qu'en 2019 il soit encore nécessaire de devoir parler d'égalité entre hommes et femmes, tant sur le plan des droits que sur le plan salarial, tellement il est évident que cette égalité est fondamentale et qu'elle ne doit souffrir aucune exception. Il convient d'emblée de rappeler qu'en Suisse, nous avons la chance de pouvoir compter sur un marché du travail flexible, qui fait notre force et contribue au succès de notre système économique, d'ailleurs envié par nos voisins et que nous devons absolument préserver. Cette flexibilité, favorable à la création d'emplois, repose sur la liberté économique et contractuelle, qui, comme le rappelle la réponse aux motionnaires, est un droit fondamental garanti par la Constitution fédérale.

D'autre part, n'en déplaise aux motionnaires, la loi sur l'égalité étant du droit fédéral et le droit fédéral primant le droit cantonal, juridiquement, les cantons ne sont pas compétents pour instaurer des mesures qui auraient notamment pour effet de restreindre la liberté contractuelle dans les relations de travail de droit privé. Par conséquent, le canton n'a pas à s'immiscer dans la politique salariale des entreprises. Nous ne voulons pas la mise en place d'une police des salaires, avec des contrôles étatiques intrusifs qui soient étendus à l'ensemble des entreprises de ce canton.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'aujourd'hui, différents moyens existent déjà - d'autres collègues l'ont rappelé auparavant - pour faire respecter l'égalité salariale, la loi fédérale sur l'égalité etc.

Deuxième moyen: le Parlement a décidé - quelqu'un d'autre l'a déjà dit - que dès 2020, toute entreprise de plus de 100 employés devra effectuer tous les 4 ans une analyse interne des salaires, qu'elle devra ensuite communiquer aux employés de l'entreprise. Sur cette base, nous privilégions la sensibilisation et le dialogue plutôt que des contraintes légales supplémentaires, qui ne tiennent pas compte de la diversité du tissu économique.

Une grande majorité des entreprises de ce canton sont respectueuses de cette égalité. Un organisme indépendant, le CEPEC, permet aux entreprises de contrôler le niveau des salaires de leurs collaborateurs grâce à une base de données comptant plus de 400 000 salaires, une comparaison basée sur la formation, l'âge, la fonction et le nombre des années de service indépendamment du sexe.

A titre personnel, j'ai effectué cette analyse pour les collaborateurs de l'association que je dirige. Cette comparaison me permet d'engager des collaboratrices et des collaborateurs avec la sécurité de respecter une égalité de traitement entre tous mes collaborateurs. Ces derniers me le rendent bien d'ailleurs, puisque notre association a reçu, il y a 2 ans, le label ProFamilia, label qui reconnait les entreprises ou organismes qui favorisent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Les associations professionnelles de ce canton œuvrent, je vous l'assure, chers Collègues, pour soutenir l'égalité entre hommes et femmes auprès de leurs membres. J'aimerais juste dire à Nicolas Pasquier qu'il existe des calculateurs de salaires qui sont mis à disposition sur internet: lorsqu'on veut se présenter pour une place, il suffit d'introduire ses compétences, le lieu où se trouve le poste de travail etc., et on voit tout de suite quel est le niveau des salaires. Donc, avant d'aller se présenter à une place, on peut se préparer et avoir des exigences liées à ses compétences.

Pour terminer, la flexibilité et la liberté d'organisation des entreprises doivent être préférées à la réglementation étatique. Il est important de rester pragmatique si on veut maintenir une économie florissante qui a fait le succès de la Suisse.

Dans ce sens, le groupe libéral-radical rejettera cette motion.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Wassmer/Bonny geprüft und diskutiert. Die verlangte Gesetzesänderung spricht die Lohndiskriminierung an - an und für sich ein Thema, über welches eine Diskussion in der heutigen Zeit nicht mehr notwendig sein sollte. Aber gewisse Diskrepanzen in der Lohngleichheit zwischen Mann und Frau bestehen halt immer noch. Die durchschnittlichen Lohnunterschiede korrigieren sich kontinuierlich und sind am Abnehmen. In den Verfassungen des Bundes und des Kantons Freiburg ist der Grundsatz "gleicher Lohn für gleiche Arbeit" festgehalten. Weitere getroffene Massnahmen, um dem Problem Lohndiskriminierung vorzubeugen, sind das im Jahr 2018 auf Bundesebene revidierte Gleichstellungsgesetz mit dem Titel "Lohngleichheitsanalyse und -überprüfung",

die seit 1996 bestehende kantonale Schlichtungskommission, das Büro für die Gleichstellung von Mann und Frau und die vom Amt für den Arbeitsmarkt durchgeführten Kontrollen.

In seiner Antwort erwähnt der Staatsrat den wichtigen Punkt der Vertragsfreiheit, das heisst, jede Person muss sich vor Unterzeichnung eines Arbeitsvertrages selber vergewissern, dass im künftigen Arbeitsverhältnis keine Diskriminierung vorliegt. Aufgrund oben erwähnter Punkte folgt unsere Fraktion der Empfehlung des Staatsrates und wird die Motion einstimmig nicht unterstützen.

Bonny David (PS/SP, SC). Beaucoup de choses ont été dites, donc je serai suffisamment intelligent pour raccourcir l'intervention. Cependant, je voulais tout de même rappeler que le Bureau fédéral de l'égalité de la Confédération mentionnait ceci: "La discrimination salariale pénalise les femmes et leur famille à court et long termes, puisque des salaires plus bas ont aussi des répercussions sur les assurances sociales et le niveau des rentes, mais a aussi des conséquences pour la société dans son ensemble." C'est pourquoi il faut vraiment que nous agissions maintenant à ce niveau-là. Dans sa réponse, le Conseil d'État fait mention de toute une batterie de garde-fous pour l'égalité salariale. Il mentionne également le rôle du Service public de l'emploi, ainsi que de la Commission cantonale sur l'emploi et le marché du travail. Néanmoins, le constat est clair: il y a une différence de salaires qui ne peut pas être expliquée par des facteurs objectifs. De plus, le Conseil d'État constate, dans sa réponse, que l'égalité salariale n'est pas atteinte. Ce n'est pas normal. Le canton de Fribourg est un canton progressiste, qui doit faire aujourd'hui la promotion de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Pour gommer ces disparités salariales, nous ne pouvons que vous inviter à voter oui à cette motion. Maintenant, si la réponse devait être négative, c'est vrai qu'il faudrait réfléchir, comme cela a été le cas pour la loi sur la transparence, si le peuple ne devrait pas se prononcer sur ce sujet.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Sie haben es gehört, in ihrer Motion behandeln die Grossrätin Andrea Wassmer und Grossrat David Bonny das Thema der Lohngleichheit respektive der Lohnungleichheit zwischen Mann und Frau in unserem Kanton. Sie fordern, dass die kantonale Gesetzgebung geändert wird, um diese Lohngleichheit oder eben Lohnungleichheit durchzusetzen. Der Staatsrat - Sie haben es gelesen - betont in seiner Antwort, dass er die Sorgen bezüglich der Lohndiskriminierung vollumfänglich teilt.

Il rappelle aussi les diverses initiatives prises, tant au niveau fédéral que cantonal, en faveur de l'égalité salariale femmeshommes.

La lutte contre cette inégalité repose sur des dispositions - cela a été dit - et conventions de niveaux international, fédéral et cantonal. Je cite encore une fois la Constitution fédérale, à son article 8, et la Constitution fribourgeoise, à son article 9, qui instituent comme principe que les femmes et les hommes sont égaux en droits et notamment en matière de salaires. Dans cette lignée, la Suisse a d'ailleurs aussi ratifié la convention des Nations unies sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, en 1997. Il faut également rappeler que dès 1993, votre autorité a adopté un décret instituant un bureau et une commission consultative de l'égalité hommes-femmes et de la famille, suivi, une année plus tard, en 1994, par la mise sur pied du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Ce bureau a été institutionnalisé de façon pérenne en 2003, par une loi adoptée sans opposition par vous, Mesdames et Messieurs les Député(e)s. En plus de ces outils et dès l'adoption de la loi fédérale sur l'égalité, le canton a institué, en 1996, la Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail, qui peut être saisie aussi bien par les travailleuses et travailleurs que par les employeurs.

Wir haben aber auch gehört, dass trotz der ergriffenen Massnahmen und der bereitgestellten Instrumente immer noch eine Lohndiskriminierung in der Schweiz besteht, und ein grosser Teil dieser Lohndiskriminierung ist nicht objektiv erklärbar. Und zwar sind es nicht weniger als 657 Franken, das sind 8,1 Prozent, pro Monat. Diese Lohndiskriminierung - es wurde gesagt - ist grösstenteils auf die Vertragsfreiheit zurückzuführen, denn wie Sie wissen, kann jede Person frei entscheiden, ob und auch mit wem sie einen Vertrag eingeht und natürlich auch zu welchen Bedingungen.

Ce principe, qui constitue l'une des bases de notre droit privé, ne connaît que très peu d'exceptions, la loi fédérale sur l'égalité en faisant toutefois partie. Donc, hormis pour les rapports de travail fondés sur leur propre droit public, les cantons n'ont qu'une marge de manœuvre très limitée dans le domaine des restrictions de la liberté contractuelle, au vu aussi notamment de la primauté du droit fédéral. Dans notre canton, c'est entendu, diverses mesures ont été prises en plus de celles rappelées précédemment. J'aimerais quand même rappeler l'action de la surveillance du marché du travail, également de la commission qui la chapeaute, chargées du contrôle institutionnel des entreprises et des conditions de travail des travailleuses et travailleurs, par la vérification du respect des salaires usuels.

Zudem hat der Kanton im Jahre 2016 die Charta zur Lohngleichheit im öffentlichen Sektor unterzeichnet und auch den Plan zur Gleichstellung von Mann und Frau in der kantonalen Verwaltung. Und ich bin auch froh, dass wir nun die Einführung eines Gleichstellungspreises haben werden. Mit diesem Preis, wie Sie gehört haben, sollen Unternehmen ausgezeichnet werden, die die Kriterien eines Gleichstellungslabels zur Vereinbarkeit von Beruf und Familie erfüllen.

En conclusion et, encore une fois, tout en se ralliant aux préoccupations des motionnaires, le Conseil d'État estime que les différents dispositifs et mesures existants ou prévus dans notre canton sont la concrétisation d'une volonté clairement affichée du Gouvernement d'agir efficacement dans la mesure de ses compétences et de ses moyens. En ce sens et compte tenu des principes juridiques inhérents à notre état de droit, il ne peut pas répondre favorablement à la demande des députés Wassmer et Bonny visant à introduire une obligation dans la législation fribourgeoise. Cette obligation, vous l'avez entendu, irait audelà des compétences cantonales en la matière. Avec ces considérations, je prie le Grand Conseil de rejeter la présente motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 36. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui: Total 36

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Reponît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).

Ont voté Non: Total 62

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/ CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/ CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/ FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA, UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA, UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE, PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/ CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).

S'est abstenu: Total 1

Chassot Claude (SC,VCG/MLG).

> Cet objet est ainsi liquidé.

Loi 2017-DEE-60 Politique foncière active (LPFA)

Rapporteur-e: Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV)

Représentant-e du gouvernement: Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi

Rapport/message: 07.05.2019 (BGC octobre 2019, p. 2756)
Préavis de la commission: 30.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2842)
Remarque: Rapporteur de minorité : Grégoire Kubski

Entrée en matière

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Notre commission s'est réunie à six reprises pour examiner le projet de loi sur la politique foncière active (LPFA). Ce n'est pas inhabituel pour une nouvelle loi et encore moins pour un projet de cette importance, prévoyant la création et le fonctionnement d'une nouvelle entité décentralisée de l'État comme le sera l'Établissement cantonal de promotion foncière (ECPF).

Je rappelle que la genèse de cette loi découle de la motion Vial/Thévoz, elle-même une émanation du club économique du Grand Conseil, qui prévoyait un fonds doté de 100 millions de francs pour le financement cantonal de la politique foncière active dans les zones d'activités d'importance cantonale. Lors de la modification de la Loi sur les finances de l'État pour la constitution de ce fonds, la commission ad hoc avait proposé la création d'une loi spécifique sur la gestion du fonds de politique foncière active, proposition acceptée par le Grand Conseil et le Conseil d'État. Puis, le Conseil d'État a estimé que la mise en œuvre du plan d'action de politique foncière active devait être confiée à un établissement autonome de droit public et propose pour ce faire de créer l'Établissement cantonal de promotion foncière (ECPF).

Par conséquent, ce projet de loi sur la politique foncière active réglemente aussi bien l'Établissement cantonal de promotion foncière que le Fonds cantonal de politique foncière active.

Ceci dit, le projet de loi que le Conseil d'État nous a soumis a suscité de la part de la commission de multiples questions et des demandes de clarifications.

Ces questions portaient notamment sur:

- > la gouvernance du futur Établissement,
- > l'ampleur de l'autonomie laissée à l'ECPF ainsi que sa responsabilité,
- > les compétences de surveillance du Grand Conseil et les outils de contrôle,
- > les liens entre la future ECPF et le fonds de politique foncière active (PFA),
- > le transfert des immeubles Tetra Pak et Elanco,
- > les liens entre l'ECPF et les communes et les régions en matière d'aménagement du territoire,
- > les questions de répartition des tâches entre ECPF et la Promotion économique,
- > les prestations, payantes ou non, que pourraient fournir l'ECPF,
- > les éventuels conflits d'intérêt avec l'économie privée,
- > le statut du personnel de l'ECPF,
- > le contenu du mandat de prestations...
- ... et j'en passe.

Malgré ce feu nourri de questions, notre commission a accepté l'entrée en matière par sept voix contre deux et deux abstentions. A la suite de quoi nous avons décidé de suspendre nos débats, le temps pour le commissaire du gouvernement de répondre dans le détail à toutes les questions et clarifications demandées par la commission. Ses réponses nous sont parvenues au moyen d'un rapport complémentaire de treize pages, qui reprenait par le menu toutes les questions posées par la commission.

D'aucuns souhaitaient le recours à un avis de droit auprès d'un expert externe, proposition qui a été refusée par la majorité de la commission dès lors qu'on ne voyait pas ce qu'un avis extérieur pouvait apporter de plus aux réponses que le Commissaire du gouvernement et ses collaborateurs s'étaient engagés à nous donner.

Je vous propose de ne pas revenir maintenant dans le détail de toutes les questions qui ont fait l'objet de clarifications. J'y reviendrai lors de la lecture des articles, si vous acceptez évidemment l'entrée en matière.

Néanmoins, l'un des éléments clés de la discussion a été toute la question relative à la gouvernance de l'ECPF et en particulier la composition de son conseil d'administration. Dans le projet soumis en consultation, il était prévu de composer le conseil d'administration de trois conseillers d'État, de deux députés et d'un représentant indépendant. Il est vrai que pour cet aspect, les réponses données par les organes consultés partaient dans toutes les directions. Au final, dans l'avant-projet qui nous est soumis, les deux sièges qui étaient prévus pour les représentants du Grand Conseil avaient disparu. Dans son avant-projet le Conseil d'État a remanié un conseil d'administration à cinq membres (au lieu de six dans le projet en consultation), composé de trois conseillers d'État et de deux experts externes.

Ce remaniement n'a pas plu à une majorité de la commission. Dans notre version bis, la commission vous propose de garder un conseil d'administration de cinq membres mais composé d'un seul conseiller d'État (au lieu de trois) et de réintégrer, si je puis dire, les deux sièges initialement prévus pour les représentants du Grand Conseil et de garder les deux experts externes.

Ce choix, décidé en 2° lecture et conforté en 3° lecture, est guidé par la volonté, d'une part d'éviter un conseil d'administration pléthorique, le chiffre de cinq membres nous semblent tout à fait adéquat, et d'autre part le souci de maintenir un contrôle politique, avec un conseiller d'État et deux députés, sur un établissement au bénéfice d'une forte implication financière de l'État et dont les enjeux sont stratégiques dans la politique de développement économique du canton.

Ensuite, partant du fait que le Grand Conseil serait représenté par deux de ses membres au conseil d'administration de l'ECPF, il nous a semblé superflu de maintenir un comité de sélection composé notamment de députés.

Dans la version bis, on vous propose que les deux experts soient élus par le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'État.

Nous proposons aussi d'accroître le contrôle sur le futur Établissement cantonal de politique foncière. Cela passera notamment par un contrôle ordinaire des comptes de l'ECPF par un organe de révision externe et par notre souhait que le Grand Conseil prenne acte du rapport de gestion annuel, ce qui donnera la possibilité au Grand Conseil d'en débattre. En outre, dans la version bis, nous proposons aussi que le Conseil d'État transmette à la Commission des finances et de gestion le contrat de mandat de prestations pour information.

Concernant le transfert des immeubles déjà acquis par le Fonds de politique foncière active, à savoir les immeubles Tetra Pak à Romont et les sites d'Elanco à St-Aubin et Marly, la commission est d'avis qu'il faut acter dans la loi le principe d'un délai pour transférer ces immeubles à l'ECPF. L'article 49^{bis} (nouveau) de la version bis prévoit un délai de deux ans en principe, délai qui pourra être prolongé par le Commission des finances et de gestion sur requête motivée du Conseil d'État.

Les autres modifications apportées dans la version bis sont de moindre importance. Je propose d'y revenir lors de la lecture détaillée des articles.

Au vote final, notre commission accepte cette version bis par six voix contre une et une abstention. Néanmoins, trois députés ont émis le souhait de faire un rapport de minorité. Je les laisserai évidemment argumenter leur choix.

Pour ma part, et pour la majorité de la commission, le projet bis qu'on vous soumet est un bon projet, le fruit d'une discussion en profondeur sur tous les éléments de la loi. Sans vouloir devancer M. le Commissaire du gouvernement, il aura l'occasion de le redire tout à l'heure, je pense, je puis vous dire qu'en 3^{ème} lecture, le Conseil d'État s'est rallié sur l'intégralité de la version bis de la commission. C'est aussi le signe d'un bon compromis trouvé en bonne intelligence entre l'exécutif et notre commission. Évidemment, il s'agit d'une loi nouvelle, complexe, qui par définition comporte des inconnues quant à la mise en œuvre concrète de la loi. Elle devra faire ses preuves.

Néanmoins, permettez-moi de rappeler que le souhait d'une politique foncière active émanait de tous les groupes politiques. Cet Établissement cantonal de politique foncière travaillera au bien-être de l'économie fribourgeoise. L'objectif est de permettre à nos entreprises de se développer, de permettre à de nouvelles entreprises de venir s'implanter dans notre canton et *in fine* de créer des emplois, bien sûr. Il nous faut donner des perspectives à tous ces jeunes que nous formons dans notre canton. Nous avons consenti, à bon escient, des efforts considérables pour développer la formation dans notre canton et c'est une excellente chose. Mais au final, si nos jeunes doivent immigrer au-delà de nos frontières cantonales pour s'épanouir dans leur carrière professionnelle, où est le retour sur investissement?

Avec ces considérations, je vous invite, au nom de la commission à entrer en matière sur ce projet de loi et à accepter lors de nos délibérations la version bis que nous vous soumettons.

Je terminerai, Monsieur le Président, en remerciant M. le Commissaire du gouvernement Olivier Curty et ses collaborateurs, Monsieur Philippe Berset, mandataire et ancien conseiller juridique auprès de la DAEC, Monsieur Jean-Luc Mossier, délégué aux projets stratégiques de la DEE et Monsieur Christophe Aegerter, secrétaire général de la DEE, pour leur très bonne collaboration et leur disponibilité tout au long de nos travaux en commission.

Un grand merci aussi à la secrétaire parlementaire, Madame Marie-Claude Clerc, pour la bonne qualité de ses procès-verbaux.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). 1984, au-delà de Georges Orwell, c'est l'année à laquelle le canton de Genève a adopté l'équivalent de la loi sur la politique foncière active, soit la loi sur la Fondation pour les terrains industriels.

Fribourg a 35 ans de retard sur Genève, car il a fallu 35 ans pour que Fribourg, sous l'impulsion du Grand Conseil, veuille se saisir d'un tel sujet.

Il est vraiment nécessaire que nous nous dotions d'une institution efficace pour valoriser les zones d'activité en mains de l'État. C'est pourquoi en qualité de rapporteur d'une minorité constructive, je soutiendrai l'entrée en matière du projet de loi qui nous est soumis, quand bien même je peux comprendre son renvoi au regard de la légèreté avec laquelle le Conseil d'État traite le projet. Ainsi j'appellerai à des modifications nécessaires pour que le Grand Conseil garde la main et un œil sur ce futur établissement appelé à gérer plusieurs centaines de millions de francs de deniers publics.

Il ne s'agit donc pas d'une minorité de blocage ni d'une minorité partisane mais bien d'une minorité constructive, d'une minorité qui amène des idées concrètes, d'une minorité qui cherche à créer des garde-fous pour garantir une mise en place sereine de l'immense bateau que va constituer l'ECPF. C'est la notion de surveillance qui a été le moteur de la minorité. C'est un contrôle accru par le Grand Conseil qui nous importe en particulier.

L'État doit être plus actif et plus entreprenant dans la valorisation de ses zones d'activité en demeurant propriétaire des terrains stratégiques. L'État doit pouvoir se donner les moyens d'acquérir de telles zones, puis de les mettre à disposition d'entreprises, notamment par le biais du droit de superficie, tout en demeurant maître du sol. Dans la mesure où ce projet permet d'aller dans cette direction, quand bien même il est complexe et a bien évolué du fait d'un travail intense en commission, il y a lieu d'entrer en matière.

Cependant, plusieurs éléments essentiels doivent être relevés en préambule. Ce projet nous a été soumis avec une certaine légèreté, alors que des conséquences financières et structurelles de taille vont nécessairement en découler.

- > Nous aurions aimé avoir un véritable comparatif entre les dispositions des cantons qui ont mis en œuvre une telle institution, comme Genève, Bâle ou d'autres cantons alémaniques. Cela nous permettrait d'éviter les erreurs qui ont pu et dû être commises dans ces cantons et nous permettrait d'anticiper les lacunes qui apparaîtront nécessairement à Fribourg.
- > Nous aurions aimé avoir un rapport d'un expert externe ou avoir un avis de droit indépendant d'un professeur d'université. Cela nous aurait permis d'identifier les problèmes ou lacunes que nos yeux de profanes n'ont probablement pas pu détecter face à une matière complexe et très spécifique même si je n'oserais remettre en doute la grande compétence de mes collègues de commission. Parfois des yeux externes permettent de mettre le doigt sur des éléments que l'administration n'a pas vus.
- > Enfin, nous aurions aimé un projet plus cohérent que celui qui nous a été présenté. Ce projet ressemble à un patchwork entre des aspirations ambitieuses et des vues conservatrices sur le sort des zones d'activité. En conséquence et sans ces éléments, nous avons amendé le projet à l'aveugle, nous l'avons amendé à l'aveugle tout en espérant viser juste, vous voyez la difficulté.

C'est ainsi pour proposer des alternatives concrètes et réfléchies qu'une minorité s'est constituée. Trois amendements principaux vous seront proposés en cas d'entrée en matière. Je vous les expose très brièvement. Le premier concerne l'instauration d'un comité de sélection pour les experts, comme cela a été prévu pour l'HFR pour avoir des experts qui bénéficient de plus de légitimité et fassent l'unanimité. Le deuxième concerne la clarification des tâches liées à l'aménagement du territoire, car un article donnant des compétences peu lisibles à l'ECPF dans le projet en matière d'aménagement n'a pas de justification suffisante. Enfin et le plus important à mon sens est la question de la compétence pour l'approbation du mandat de prestations. Le Grand Conseil, qui était totalement absent et qui a été écarté du projet initial du Conseil d'État, doit avoir la main sur la stratégie à adopter par l'ECPF. Il doit garder la maîtrise en amont sur cette stratégie et pas seulement subir la stratégie choisie par le Conseil d'État et râler dans un second temps à la réception du rapport. Le Grand Conseil ne doit pas laisser grignoter ses prérogatives et doit conserver le rôle central que lui accorde la Constitution fribourgeoise.

Je reviendrai ainsi de manière approfondie sur les trois principaux amendements que nous proposons lors de la première lecture. Mais je vous recommande déjà de réfléchir à ce stade au rôle que vous voulez accorder au Grand Conseil dans la surveillance de cet immense bateau qui va être mis à flot.

Enfin, je tiens à préciser qu'en cas de refus des amendements, nous refuserons très vraisemblablement le projet lors du vote final.

35 ans de retard à rattraper en un projet qui repose sur des bases mal ficelées, c'est difficile à avaler, mais l'intérêt public doit prévaloir. J'appellerai ainsi au soutien de l'entrée en matière.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'ai quarante-sept ans, donc j'aurais dû commencer quand j'avais dix ans ou quelque chose comme ça.

D'une manière générale, concernant l'attractivité économique dans notre canton, la politique foncière active est une pièce importante. Il faut rappeler qu'après la révision de la Loi sur la promotion économique (LPEc) en 2018 et surtout après la réforme de la fiscalité des entreprises en 2019, c'est maintenant un nouvel état dans la mise en place d'une politique foncière active que le Conseil d'État souhaite discuter aujourd'hui avec vous.

Auf dem ehemaligen Elanco-Areal in St-Aubin, das der Staat im Jahr 2017 erworben hat, werden wir morgen eine Medienkonferenz halten, um den AgriCo-Campus offiziell zu lancieren. Dieser Campus ist der Wertschöpfung in den Bereichen Landwirtschaft, Ernährung und Biomasse gewidmet. Mehrere Kleinunternehmen und Start-ups haben sich bereits auf dem Gelände niedergelassen und wir sind in Diskussion mit KMU, die sich in eines der bestehenden Gebäude einmieten möchten.

Et à Romont nous avons revendu une parcelle à la société EFSA SA, forte de quelques huitante collaborateurs et collaboratrices, qui est principalement active dans le monde de l'infrastructure ferroviaire et de la serrurerie au niveau du marché européen. La construction du nouveau bâtiment est en cours, vous pouvez d'ailleurs la suivre presque en direct sur Internet.

Sie sehen, meine Damen und Herren, die aktive Bodenpolitik trägt erste bescheidene Früchte. Doch bevor ich fortfahre, möchte ich der Grossratskommission und besonders ihrem Präsidenten Stéphane Peiry für die wohlwollende Prüfung der Vorlage und für die treffenden Bemerkungen und Vorschläge danken, besonders auch für sein hervorragendes Eintretensvotum. Wie bereits erwähnt, ist dieser Gesetzesentwurf technisch komplex. In der Kommission haben wir ungefähr achtzehn Stunden damit verbracht - Sie haben heute Morgen wesentlich weniger Zeit. Es handelt sich um ein neues Gesetz, das einerseits praktische Aspekte für die nächste Zukunft regeln und andererseits eine Anstalt für die aktive Bodenpolitik errichten soll, die langfristig eine zunehmende Selbständigkeit erlangen wird.

Le sujet de la politique foncière active est en discussion depuis plusieurs années dans notre canton.

Première étape décisive, l'État est devenu propriétaire en 2016 et 2017 des sites de Tetra Pak, à Romont, et d'Elanco, à Saint-Aubin, respectivement pour un montant de 22 millions pour Tetra Pak et de 23 millions pour St-Aubin et Marly.

Une deuxième étape a été franchie dans la foulée avec la création du Fonds de Politique foncière active, suite à la motion Thévoz/Vial, un fonds doté de 100 millions de francs. A la fin de l'année, il restera environ 50 millions dans ce Fonds de politique foncière active.

Une troisième étape importante sera la création d'une structure pour assurer leur gestion et leur mise en valeur. C'est d'ailleurs pour mettre fin à une situation provisoire, parce que la gestion des sites est aujourd'hui assurée par le secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE). La DEE est aujourd'hui société immobilière.

Si vous approuvez aujourd'hui la création d'un établissement autonome pour la gestion et la valorisation des terrains, suivra alors une quatrième étape. Celle-ci va consister à transférer ces terrains à l'Établissement cantonal de politique foncière active ainsi qu'à capitaliser ce dernier par le biais d'un décret. C'est seulement à ce moment-là que l'on va discuter réellement des finances. Aujourd'hui, on crée la structure qui va faire ce que fait actuellement le secrétariat général de la Direction de l'économie.

Si vous acceptez la création de cet établissement, la commission a souhaité que dans un laps de deux ans on vienne de nouveau au Grand Conseil avec un décret, qui sera probablement soumis à un référendum facultatif voire obligatoire. Nous travaillons actuellement sur un plan financier qui englobe les trois sites qu'on va mentionner et qui prend en considération la totalité des investissements à faire sur ce site, sur une durée de dix à quinze ans. Un premier projet de ce plan financier était d'ailleurs présenté à la commission *ad hoc*, qui en a pris acte. Pas plus tard que demain, on va présenter aussi ce premier projet de plan financier à la Commission des finances et de gestion. C'est uniquement pour le projet de Saint-Aubin, le projet le plus complexe. Tout ça est encore musique d'avenir. Si vous faites aujourd'hui le premier pas, il y aura un deuxième pas d'ici deux ans au Grand Conseil.

Concernant la loi en question, un premier groupe de travail a œuvré dans le courant de l'année 2017 afin de définir les missions et les grands principes de la nouvelle loi. Deux avocats externes mandatés ont participé à ces travaux, qui ont notamment permis de proposer la forme juridique d'un établissement autonome de droit public pour remplir les missions de promotion foncière active. On a examiné d'autres variantes: une société anonyme, une société simple, le maintien des terrains à l'État.

Le projet de loi a été mis en consultation du 21 février au 22 mai 2018.

Pour rappel, je vous mentionne les principaux thèmes de ce nouveau projet de loi. Celle-ci ancre deux entités complémentaires avec des gouvernances distinctes:

- > D'une part le fonds de politique foncière active (Fonds PFA) qui figurera au bilan de l'État qui pourra fournir des dotations en capital ou des prêts. Le fonds sera géré par l'administration des finances et les décisions d'engagement seront prises conformément à la Loi sur les finances de l'État (LFE) (Conseil d'État, Grand Conseil, le cas échéant scrutin populaire). Le Conseil d'État a décidé récemment d'un réaménagement d'un nouveau bâtiment pour un montant de 3,9 millions. C'était dans la compétence de l'État. Pour des projets plus conséquents il faudra passer au Grand Conseil.
- > D'autre part la loi prévoit un nouvel Établissement cantonal de promotion foncière (ECPF), établissement public doté d'une personnalité juridique et d'une certaine autonomie de décision. Cette autonomie sera fortement limitée au début sur le plan financier puisque c'est l'État qui fera office de banque. Elle pourra être élargie par la suite une fois les terrains transférés et l'ECPF capitalisé. Il serait à mon avis irresponsable de faire tout de suite le transfert des terrains en plus du capital. En établissement qui n'est pas encore créé et qui n'a pas fait ses preuves, Imaginez-vous que j'engage demain un nouveau directeur, je crée juridiquement l'établissement et vous lui transférez tout de suite les terrains d'une valeur de 50 millions plus encore un capital qui pourrait aller jusqu'à 50 millions. Ce serait irresponsable, raison pour laquelle la loi s'est complexifiée. On voulait quand même une période avant le transfert des terrains et une période après le transfert des terrains. C'est l'idée qu'on défend aussi aujourd'hui. L'ECPF sera conduit par un conseil d'administration chargé de définir et conduire les projets concrets de promotion foncière.

Trente-neuf services ou organisations se sont exprimés sur le projet de loi et nous ont fait part de leurs remarques ou propositions durant la consultation.

Gegenüber dem Vorentwurf, der in die Vernehmlassung gegangen ist, konnten im vorliegenden Entwurf zahlreiche Punkte präzisiert werden:

- > die Frage hinsichtlich der Entscheidungskompetenzen und der Governance der Anstalt;
- > die Frage der Zusammenarbeit mit den Regionen und Gemeinden;
- > keine neuen Kompetenzen im Bereich der Raumplanung, die sich mit den Kompetenzen nach RPBG überschneiden könnten;
- > die Stellung der Anstalt hinsichtlich ihrer Besteuerung.

Was die Verbindung der künftigen Anstalt mit der Raumplanungspolitik betrifft, wurde eine enge Koordination mit der RUBD beziehungsweise mit dem BRPA aufgestellt, damit die Tätigkeit der künftigen Anstalt die Aufgaben der RUBD im Bereich der Raumplanung ergänzt und nicht überschneidet. Mehrere Schutzmechanismen sind auf finanzieller Ebene vorgesehen, um die Risiken, die mit der Errichtung der Anstalt verbunden sind, möglichst tief zu halten. Wie aus dem Gesetz hervorgeht, besteht die Hauptaufgabe der Anstalt in der Aufwertung der Grundstücke, um die Niederlassung von Unternehmen zu fördern.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, ce n'est pas tous les jours, vous l'avez compris, que nous discutons dans cet hémicycle un établissement autonome dans un domaine aussi important que la politique foncière active, mais le travail ne fait que commencer. Des investissements importants seront nécessaires pour mener à bien la valorisation des sites, pour les assainir (on a acheté des terrains construits) et les rendre attractifs.

La commission a clarifié dans ses débats plusieurs aspects de cette loi. Un thème qui était aussi important, c'était la collaboration avec la Promotion économique, qui a souvent été évoquée. Les missions de chaque entité sont clairement définies et complémentaires. Les deux entités visent à favoriser l'implantation et le développement d'entreprises, mais la promotion économique a un conflit d'intérêt si elle gère simultanément des sites en compétition avec le marché privé. Et c'est ce qu'on veut éviter à tout prix. C'est un marché concurrentiel. La gouvernance distincte de l'ECPF permet d'éviter ces conflits d'intérêts tout en permettant des synergies. Il est certain qu'il n'est pas dans les attributions de la Promotion économique, ni dans ses capacités, de gérer, valoriser, assainir, aménager, louer ou vendre des terrains. C'est quelque chose que nous faisons actuellement, pour une fois au secrétariat général de la DEE, qui sera transféré, si vous le voulez bien, à cet établissement. Il ne peut pas être dans les compétences de la Promotion économique d'élaborer des concepts énergétiques pour ces sites, des plans financiers pour l'investissement ou l'entretien des terrains sur plusieurs années ou encore de mettre en place des outils de promotion de ces sites, des programmes d'accueil, de gestion et de maintenance de laboratoires (on a des laboratoire sur le site) ou de terrains agricoles etc. Tout ça mérite la création d'un établissement autonome. Le secrétariat général de la DEE n'a pas non plus ces compétences.

Vous allez peut-être penser que c'est le rôle du Service des bâtiments. A mon avis pas. Le Conseil d'État ne veut pas que ce soit le Service des bâtiments, dont la mission est de gérer le patrimoine immobilier administratif pour les besoins propres de

l'État. Il y a quand même une différence, même si on repose sur les compétences du Service des bâtiments, que je remercie par ailleurs.

Pour l'heure, c'est le secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi, comme je l'ai dit, sans nouvelles ressources, qui gère ces sites, à l'intérim. On fait avec un total d'environ 1,6 EPT dont la moitié par un mandat externe. Donc sans ressources supplémentaires, mais avec beaucoup d'heures supplémentaires. On est vraiment une Direction de l'économie et de l'emploi plus une société immobilière, ce qui ne peut pas perdurer.

Je vous rappelle que nous gérons pour une bonne partie des terrains déjà construits, avec des bâtiments partiellement protégés, qu'il faut souvent assainir. Il y a des questions de pollution, de mobilité et j'en passe.

Pour revenir au projet de loi:

Les travaux de la commission ont conduit finalement à un projet bis qui, hormis des points secondaires auxquels le Conseil d'État s'est vite rallié, diffère du projet du Conseil d'État sur

deux points plus fondamentaux:

- 1. Le Conseil d'État aurait souhaité avoir une représentation forte du Conseil d'État au sein du conseil d'administration afin que les Directions concernées puissent directement se mettre d'accord au sein du conseil d'administration sur les enjeux majeurs liés à l'exploitation de l'ECPF. Ce sont des questions de finance, plus une question de l'aménagement du territoire et de la promotion économique, vous l'avez compris. La commission a au contraire souhaité réduire à un seul représentant la présence du Conseil d'État en ajoutant par contre deux représentants du Grand Conseil. Le choix de la commission s'est également porté sur un conseil à cinq membres, c'est-à-dire incluant encore deux expert-e-s externes, tout en garantissant une majorité politique à ce conseil d'administration avec une Présidence DEE, qui a mon avis est vraiment importante.
- 2. La commission a aussi souhaité fixer dans les dispositions transitoires le calendrier du transfert des actifs immobiliers de l'État à l'ECPF, soit en principe dans les deux ans après l'entrée en vigueur de la loi.

Finalement, en se ralliant après la deuxième lecture à la position de la commission, le Conseil d'État permet donc d'arriver devant ce plenum, devant le Grand Conseil avec une solution de projet bis consensuelle sur tous les termes.

Abschliessend lade ich Sie also ein, auf den Entwurf des Gesetzes über die aktive Bodenpolitik einzutreten.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts, je suis syndic de la merveilleuse ville de Romont avec le non moins merveilleux site Tetra Pak et président de l'Association des communes fribourgeoises. C'est en ce nom-là que je prends la parole étant donné que ce projet de création d'établissement pouvait créer quelques soucis aux communes que je représente.

Nous avons quatre points qui nous faisaient souci: le conseil d'administration, la facturation possible des prestations, la fiscalité de l'établissement ainsi que l'impact sur l'aménagement du territoire.

Suite aux discussions que nous avons eu ce matin dans le groupe, la formation du conseil d'administration avec deux députés qu'on espère avec une sensibilité communale nous satisfait et nous voterons cet article tel que proposé.

L'explication faite pour la possibilité de rémunérer les prestations nous a également satisfaits étant donné que c'est uniquement pour éviter des abus avec des mandats trop chargés des communes vis-à-vis de l'établissement.

Pour ce qui est de la fiscalité, on nous a garanti ce matin que les communes garderaient leurs fiscalités. Pour ce qui est de l'exonération fiscale cantonale, je vous laisse à vos rôles de députés pour déterminer si c'est correct ou non.

Concernant le point quatre, qui prévoit un impact sur l'aménagement du territoire par cet établissement, il est bien évident que nous allons appuyer tout amendement qui va dans le sens de son abolition.

Ceci étant dit, je pense que j'ai été suffisamment clair pour vous signaler que l'Association des communes fribourgeoises soutient l'entrée en matière et félicite le Conseil d'État et la commission pour leur excellent travail.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne, commune dont certains terrains figurent au plan directeur comme zone d'activité cantonale.

Le groupe Vert Centre Gauche a étudié avec attention le projet de loi sur la politique foncière active. L'ensemble du groupe moins deux abstentions a décidé d'entrer en matière.

Notre groupe a également pris connaissance du projet bis de la commission.

Le canton de Fribourg a mal à ses zones d'activités et a de la peine à mettre à disposition de l'économie des terrains bien situés. Les autorités ont pendant trop longtemps cru que le libre marché réglerait le problème à leur place et qu'elles pouvaient ignorer les propositions de la gauche, qui réclamait une intervention déterminée dans ce domaine. Il a fallu des décennies pour

que Fribourg abandonne le dogme du "moins d'Etat" et reconnaisse le bien-fondé d'une politique foncière active. Pendant ce temps, les cantons voisins ont, eux, pris les devants.

Nous sommes aujourd'hui ici pour prendre acte de l'échec du marché. Il y a bien des secteurs où le marché dysfonctionnel n'apporte pas les bienfaits escomptés. La politique foncière en est un. On pourrait également citer la santé, l'énergie, les transports, voire le logement.

Revenons à nos moutons et à la politique foncière active. Afin de gérer nos zones d'activités de manière proactive et favoriser l'implantation d'entreprises dans le canton, le moment est venu de passer à l'action et notre groupe salue le projet de loi qui nous est proposé. Ce projet donne à l'exécutif les moyens d'agir. Il pourra dans les meilleurs délais transférer des actifs dont le canton a fait l'acquisition et l'établissement pourra se mettre au travail dans les meilleurs délais pour donner des solutions aux entreprises qui souhaitent se développer. Nous attendons également que l'établissement reçoive le mandat d'acquérir des terrains dans toutes les zones d'activités définies par le plan directeur cantonal par le Conseil d'État, plan directeur adopté le 2 octobre et qui lie les autorités communales et cantonales, comme l'a récemment rappelé le tribunal cantonal. Petit détail intéressant, la commune de Villars-sur-Glâne a récemment inventorié l'ensemble des zones d'activités d'un seul tenant d'une surface supérieure à 10 hectares. Il y en a vingt-six dans notre pays, dont huit se trouvent dans le canton de Fribourg. Nous avons donc du pain sur la planche, mais c'est une magnifique opportunité de rattraper notre retard et de créer des emplois dans le canton.

Sur ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche vous invite à enter en matière en remerciant notre ancien député Laurent Thévoz pour avoir été le coauteur de la motion qui nous conduit à ce projet de loi aujourd'hui.

Piller Benoît (PS/SP, SC). La gestion du territoire est essentielle au développement harmonieux de nos espaces de vie. Or, nous remarquons que souvent les surfaces de valeur sont en mains privées et ne sont pas développées par manque de volonté ou par manque de moyens.

La politique foncière active doit justement pallier ces manques et servir de moteur dans ce domaine. Les exemples récents nous ont montré que dans le domaine de la politique foncière la réactivité était importante. Nous pouvons donc nous rallier à la création d'un établissement cantonal autonome, qui, doté de compétences décisionnelles, pourra agir proactivement et réagir aux situations futures.

Il est essentiel qu'un tel établissement puisse se référer à une loi cantonale claire, afin d'éviter tout conflit entre lui-même et les autorités impliquées dans la gestion du territoire, qu'il s'agisse des communes mais aussi des agglomérations ou encore des régions. Force est de constater que la présente loi ne remplit loin s'en faut pas ce critère de clarté. Pour nous, la création, le fonctionnement et les missions de l'établissement doivent être le cœur de cette loi. En aucun cas cette loi ne doit se substituer à d'autres lois comme celle de la promotion économique ou encore celle de l'aménagement du territoire.

A lire les dispositions proposées, nous avons souvent l'impression d'une concurrence malsaine entre ces différentes lois.

De plus, le groupe socialiste relève que ce projet ne concerne que les besoins de l'économie. Or, une politique foncière moderne, novatrice, c'est une politique qui concerne toutes les formes d'affectations, qui s'intéresse aux zones d'activités mais aussi aux logements, aux espaces publics, et pourquoi pas à certaines infrastructures.

Revenons sur le critère absent de clarté. Nous sommes en présence d'une loi de cinquante articles et d'un rapport de commission de quarante-deux amendements. Le groupe socialiste a donc longuement hésité à demander aujourd'hui le renvoi de cette loi, afin de permettre au Conseil d'État de revenir avec un projet clair, précis, et non cet imbroglio qui donne à l'établissement des prérogatives tant dans le domaine de l'aménagement que dans celui du soutien aux entreprises, domaine pourtant réservé à la promotion économique. Cependant, nous reconnaissons que l'urgence est là. Il est important que le canton en tant qu'acteur public prenne une part plus active dans la gestion du territoire au moyen du fonds de la politique foncière active. Gérer ce fonds signifie veiller à sa bonne utilisation. C'est dans ce sens que les auteurs du rapport de minorité déposeront leurs amendements, car il est crucial que la politique ait son mot à dire dans le mandat que le Conseil d'État donnera à l'établissement autonome.

Sur ces considérations, le groupe socialiste reste divisé sur l'entrée en matière.

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts, je suis directrice de la Fédération patronale et économique et secrétaire régionale de l'ARG regroupant les vingt-cinq communes gruériennes.

Le groupe libéral-radical a été informé que de nombreuses discussions ont eu lieu au sein de la commission au cours des six séances qui ont permis de faire la lumière sur les nombreuses questions qu'a suscitées ce projet novateur. Avec le projet qui nous est soumis aujourd'hui, nous passons enfin de la parole aux actes et le canton se donne ainsi les moyens de mener une politique foncière efficace et proactive.

Le groupe libéral-radical entrera en matière et soutiendra le projet bis de la commission hormis l'article 50. Nous reviendrons sur les articles qui font l'objet du rapport de minorité lors de l'examen détaillé des articles en question.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de mettre en place une politique foncière active, sujet ô combien important pour notre économie cantonale. Il s'agit là d'un outil visant à renforcer la compétitivité du canton de Fribourg qui doit se démarquer des cantons voisins en ayant suffisamment de terrains à proposer dans des zones idéalement situées et immédiatement disponibles.

Ces terrains pourront être proposés d'une part aux entreprises installées sur sol fribourgeois qui souhaitent pouvoir se développer et créer des emplois, et d'autre part pour permettre l'installation en terres fribourgeoises d'entreprises étrangères ou provenant de cantons voisins.

Notre tissu économique étant constitué essentiellement de PME, il est important de ne pas opposer les PME et les grandes entreprises susceptibles d'être concernées par cet outil de politique foncière active qui permettra à l'établissement autonome d'être réactif. Dans l'économie, tout va très vite et il est donc nécessaire d'être en mesure de proposer des solutions dans des délais de plus en plus courts.

D'autre part, sachant qu'un Fribourgeois sur quatre est un pendulaire qui quitte le canton chaque jour pour se rendre à son travail, proposer des terrains aux entreprises pour se développer, s'installer et donc créer des emplois dans notre canton, c'est aussi un moyen de promotion économique pour renforcer le PIB fribourgeois et offrir des perspectives professionnelles aux jeunes Fribourgeois qui se sont formés dans notre canton, sont bien formés et sont obligés de s'expatrier pour trouver un emploi.

Ce projet prend également en considération la volonté exprimée par le peuple fribourgeois concernant le besoin d'une meilleure gestion de l'aménagement du territoire avec une localisation optimale des terrains nécessaires pour le développement des activités économiques.

Il convient d'apporter encore l'une ou l'autre précision concernant ce projet, à savoir que l'établissement n'a aucune compétence propre en aménagement du territoire. Il devra collaborer étroitement avec les régions, qui, avec le nouveau plan directeur cantonal, se sont vues octroyer des compétences nouvelles dans le domaine de l'aménagement du territoire, ainsi qu'avec les communes. L'établissement sera à même de fournir des conseils et renseignements aux régions et aux communes concernant la mise en valeur et la promotion efficace des secteurs d'activités, en développant des synergies entre les différents acteurs concernés.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical entrera en matière.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Je n'ai pas de lien d'intérêt par rapport à ce projet de loi.

Je n'ai jamais vu un projet de loi aussi mauvais. Au vu des explications du rapport de la commission et du rapporteur de la minorité, je constate qu'il y a encore de grandes lacunes concernant l'objectif de cette loi et la bonne gouvernance.

Je me permets de contredire M. le Rapporteur de la minorité. J'ai un peu de peine avec la référence au canton de Genève. En 2001, année de l'élection de M^{me} Calmy-Rey au Conseil Fédéral, le canton avait une dette de 14,18 milliards. L'année passée, le canton avait une dette de 18 milliards.

Grosse Unklarheiten betreffend der Verantwortlichkeiten: Welches ist die Rolle der Wirtschaftsförderung? Es fehlt an Klarheit, meine Damen und Herren. Wir haben keine Dringlichkeit, und wir sehen in diesem Gesetzentwurf eine Konkurrenz zur Wirtschaftsförderung.

Herr Staatsrat, Sie haben diesem Gesetz den Stempel noch nicht aufgesetzt. Dies erwartet die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei jedoch von Ihnen.

Prenez le rapport Boussole 21 - 11 pages. Malheureusement les pages ne sont pas numérotées et il n'y a pas de date du rapport.

Le chef de projet, M. Jean-Luc Mossier, dit sous le point 3.6 "gouvernance, vie politique et association": "A nouveau, la composition du conseil d'administration devra être équilibrée et représentative. C'est un enjeu du projet mais peut aussi devenir un risque." Cela ne veut rien dire et je pars de l'idée que le chef de projet a été aussi l'auteur de cette loi. Je vous invite à revoir cette loi.

Cela a été évoqué, la commission a siégé à six séances, dix-huit heures avec des changements des membres de la commission entre la deuxième et la troisième séance. Le projet n'est pas mûr pour en discuter, au vu aussi des différences politiques et dans la matière de cette loi. C'est pour ces raisons que notre groupe, en grande majorité, vous propose de renvoyer la loi au sein du Conseil d'État.

Schoenenweid André (*PDC/CVP*, *FV*). Mes liens d'intérêts, j'étais membre de la commission parlementaire et membre de la majorité.

La politique foncière active est un élément clé pour dynamiser la création d'emplois dans le canton. Fribourg a effectivement pris du retard face à la concurrence voisine, en particulier du canton de Vaud. La politique économique du Conseil d'État, soutenue souvent par le Grand Conseil, impose la mise en place d'actes et d'outils législatifs utiles et surtout de mesures concrètes, efficaces, basées sur des actions concertées des diverses politiques, tant fiscales, territoriales que de la promotion économique.

Le parti démocrate-chrétien est un parti charnière, qui s'est toujours fortement impliqué dans l'économie locale et cantonale et dans le développement structurel et territorial du canton. Dans ce sens, notre groupe soutient l'entrée en matière de ce message prioritaire en vue de donner un nouvel élan, un nouveau souffle, une nouvelle dynamique dans le maintien et la création d'emplois.

Le groupe démocrate-chrétien ne veut pas que Fribourg devienne un canton de pendulaires. Il y a déjà trop de pendulaires dans le canton. Pire, il ne veut pas que Fribourg soit un canton de seconde zone derrière ses voisins Vaud et Berne.

Notre canton a des atouts à mettre en valeur pour maintenir et attirer des entreprises avec des hautes écoles, un savoir-faire des PME et des terrains disponibles à mettre en valeur. Cette loi de politique foncière active est vraiment d'actualité. Elle est certes complexe mais nécessaire. Avec la clé de voute essentielle que sera l'établissement cantonal de promotion foncière et avec le fonds déjà créé et soutenu par le Grand Conseil avec une dotation initiale de 100 millions, cet établissement cantonale autonome, avec cette loi à tout son sens et sera soutenu.

Notre groupe tient aussi à faire les remarques suivantes. Premièrement, il faut transférer dans les deux ans les biens immobiliers. Cela permettra à l'établissement cantonal de trouver son rythme de croisière et finalement de travailler pour la mise en valeur des terrains disponibles et propriété de l'État. Deuxièmement, nous nous interrogeons sur le montant minimum alloué de deux millions au fonctionnement. Nous pensons qu'il faut doter cet établissement de nouveaux moyens financiers adéquats et complémentaires. Troisièmement, un plan financier, des principes clairs de gestion, un mandat de prestations adaptable et orienté vers le succès sont des éléments clés essentiels dont devront se doter le futur conseil d'administration et le Conseil d'État.

Le groupe soutient à l'unanimité la gouvernance modifiés (cinq membres dont deux députés). C'est déjà une bonne surveillance par le Grand Conseil.

Il soutiendra le projet bis proposé par la commission parlementaire. C'est finalement un bon projet, amélioré suite aux débats fructueux et animés au sein de la commission parlementaire.

Le groupe démocrate-chrétien s'opposera aux articles modifiés par la minorité de la commission et s'opposera à toute tentative de renvoi du message.

Nous entrons en matière sur la suppression à discuter de l'article 50, qui ne nous semble pas essentiel au fonctionnement de l'établissement cantonal.

Avec ces considérations, nous vous prions de soutenir ce message.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP*, *SE*). Ich erkläre meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburgischen Arbeitgeberverbandes und Mitglied der kantonalen Konsultativkommission für Raumplanung. Ebenfalls bin ich Gemeinderat in Plaffeien.

Eine aktive Bodenpolitik ist neben der Unternehmenssteuerpolitik und der Innovationsförderung eines der entscheidenden Elemente für eine erfolgreiche Wirtschaftsförderung. Heute stehen zwar genügend Arbeitszonen zur Verfügung, jedoch vielfach an den falschen Orten. Ich begrüsse deshalb den vorliegenden Gesetzesentwurf der aktiven Bodenpolitik und die Schaffung einer autonomen Institution mit dem Ziel der Verwaltung und Valorisierung der entsprechenden strategischen Arbeitszonen. Wir schaffen dadurch ein weiteres Mittel zur Steigerung der wirtschaftlichen Attraktivität unseres Kantons.

Ich halte an dieser Stelle jedoch fest, dass zur aktiven und sinnvollen Bewirtschaftung der entsprechenden Arbeitszonen der Fonds mit genügend Mitteln ausgestattet werden muss. Ansonsten laufen wir Gefahr, wieder ein Instrument zu schaffen, welches auf halbem Weg zu stocken beginnt und die gewünschte Dynamik nicht entwickeln kann. Hier müssen der Staatsrat und schliesslich auch der Grosse Rat in naher Zukunft genügend Mittel sprechen, um das gute Funktionieren dieses Wirtschaftsförderungsinstruments zu garantieren. Denn es geht darum, die Arbeitszonen zu erschliessen, die Gebäude zu renovieren und aufzuwerten, damit sie der Wirtschaft wieder in einem guten und nützlichen Zustand zur Verfügung gestellt werden können. Dies immer mit dem Ziel, durch die Niederlassung neuer wertschöpfungsintensiver Unternehmen oder durch die Erweiterung bestehender Unternehmen zusätzliche Arbeitsplätze zu schaffen, welche es erlauben, die Pendlerströme unseres Kantons zu vermindern.

Als Wirtschaftsvertreter, Gemeinderat und Mitglied des Klubs der Gemeinden unterstütze ich zudem den Vorschlag, dass die beiden Grossräte im Verwaltungsrat der autonomen Anstalt eine grosse Affinität zur Vertretung der Wirtschaft und der Freiburger Gemeinden aufweisen sollten.

In diesem Sinne empfehle ich, auf den vorliegenden Gesetzesentwurf einzutreten.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Gemeinderätin der Stadt Murten und Präsidentin des Gemeindeklubs. Ich nehme im Interesse der Gemeinden und in meinem persönlichen Namen Stellung. Als Präsidentin des Gemeindeklubs, aber auch in meinem eigenen Namen, werde ich aber etwas strenger mit dem Gesetzesentwurf ins Gericht gehen, als es der Präsident des kantonalen Gemeindeverbands getan hat.

Die Wichtigkeit einer aktiven Bodenpolitik für den Kanton Freiburg ist unbestritten. Der vorliegende Gesetzesentwurf ist meiner Ansicht nach aber ausgeprägt technokratisch, kompliziert und mit Mängeln behaftet, die zum Teil bereits hervorgehoben wurden. Mit der Bildung einer neuen Einrichtung stärkt das Projekt nicht die bestehenden zuständigen Behörden mit ihrer aktiven Politik, die ein wesentliches Instrument der Planungsstrategie ist, sondern es platziert sich sozusagen als Staat im Staat.

In der vorliegenden Botschaft wird erwähnt, dass die neue Einrichtung, die sogenannte Kantonale Anstalt für aktive Bodenpolitik, aktiv mit den Gemeinden und den Regionen zusammenarbeitet. Unter aktiv verstehe ich die echte Zusammenarbeit von Beginn weg und nicht nur, Auskünfte zu geben, wenn sie benötigt werden. Im Gesetzesentwurf sind aber ausser einer Absichtserklärung keine entsprechenden Modalitäten vorgesehen. Die Absicht bleibt also eine leere Hülle.

Diese widerspiegelt sich auch in der aktuellen Praxis. Die Gemeinden haben wenige Informationen über wirtschaftliche Entwicklungsmassnahmen auf ihrem Gebiet oder sie haben sie erst dann, wenn das Projekt unter Kontrolle ist. Herr Staatsrat, ich erwarte in diesem Punkt eine entsprechende Erklärung Ihrerseits, wie Sie das eingangs in Aussicht gestellt haben.

Weiter befürchte ich, dass mit dem Hinzukommen einer kantonalen Anstalt zu den bestehenden Anstalten und Einrichtungen die reale Gefahr von Doppelarbeit und Doppelzuständigkeiten besteht. Mit einer mangelnden Koordination unter den Akteuren wird die gesamte Wirtschaftsförderung des Kantons leiden. Es darf nicht so weit kommen, sonst wird das neue Gesetz zum Eigentor.

Zusammenfassend stelle ich fest, dass der Gesetzesentwurf mit seiner Kantonalen Anstalt für Bodenpolitik eine neue Institution mit vielen Führungs- und Organisationsbefugnissen schafft, ohne dass aber die notwendigen Aufsichtsgefässe in Bezug auf die derzeit gesetzlich vorgeschriebenen Befugnisse errichtet werden. Als Privatperson und im Interesse der Gemeinden bekunde ich Mühe mit dem vorliegenden Gesetzesentwurf. Nach all den vorgebrachten Voten habe ich entschieden, den Rückweisungsantrag zugunsten eines neuen Projekts zu unterstützen.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je me permets d'intervenir à titre individuel, sans lien d'intérêt particulier si ce n'est le fait que j'étais membre de cette commission. Ce qui est important pour moi est de vous donner l'état d'esprit de la commission et comment je l'ai vécue. Je veux également répondre à certaines remarques qui ont été émises durant le débat.

Je suis rentré en deuxième séance des six séances dans cette commission et à ce moment-là j'ai personnellement trouvé que le dossier était hautement complexe, difficile. Je me suis posé la question de savoir si on était en train de créer une usine à gaz. J'ai aussi eu la remarque du parallélisme, de la "Doppelspurigkeit". J'avais cette crainte qu'on crée un établissement qui luimême aura plus de pouvoir que la promotion économique et je ne voudrai pas que l'intérêt de l'établissement soit supérieur à la promotion économique en disant que l'on a un directeur et qu'il veut rentabiliser ces ventes de terrain. En aucun cas cela ne doit être le cas. Il doit être au service du canton et de la promotion économique.

J'ai bien vu dans les débats de cette commission que c'était animé, il y a eu beaucoup d'amendements, mais les débats étaient hautement corrects et constructifs. Nous avons eu les réponses que nous attendions du Conseil d'État. On n'a pas fait ces six séances pour rien. Elles étaient bien présidées par un président UDC, malheureusement M. Waeber n'est pas là, mais c'est bien aussi grâce à cela que la commission a pu aller de l'avant dans la clarté. Cela me semblait important. On a parlé de gouvernance, c'est sûr, mais on a trouvé un *modus vivendi* où le politique reste majoritaire dans les décisions de ce conseil d'administration. C'est pour cela que le conseil de sélection n'a pas sa raison d'être et on ne peut pas comparer, Monsieur Kubski, l'HFR avec cet établissement. Cela n'a plus de sens à ce moment là parce qu'à l'HFR on a enlevé le politique. On voulait faire notre sélection et pour cela ça n'a plus raison d'être.

Avec une gouvernance dirigée par le direction de la DEE comme on le prévoit dans le projet de loi avec deux députés, dont un qui pourrait représenter les communes, et deux experts proposés par le Conseil d'État, je pense qu'on trouve le bon équilibre.

Mes soucis sont ailleurs. Il faut surtout qu'on ait assez de moyens à disposition. Ce qui est important pour moi est qu'on ait une loi valable qui puisse aller de l'avant et les 100 millions à disposition sont insuffisants. On a déjà 42 millions qui sont utilisés. Il sera important qu'on fasse un effort substantiel supérieur et rapidement. Je propose que si on a des excédents aux

comptes 2019, le Conseil d'État décide de mettre ces excédents au fonds de la politique foncière active. Cela me semble élémentaire et évident. J'hésite moi-même aussi à faire une motion allant dans le sens de l'alimentation de ce fonds.

Ce qui m'avait personnellement rassuré, c'est l'article 2, les buts de cette loi et cette loi est là pour soutenir la promotion économique du canton de Fribourg, ni plus ni moins. Cela fait que l'établissement est donc subsidiaire à la promotion économique. Dans ce sens-là, cela semble clair pour moi.

Monsieur Piller, je crois, vous avez aussi mentionné la politique du logement, que vous considérez comme de la politique foncière active au sens large. Non, pour moi c'est une politique foncière active de l'économie fribourgeoise, où on doit être rapide, où on doit avoir des principes d'économie, où on doit pouvoir agir rapidement et efficacement et mettre des terrains de valeur à disposition. Il ne faut pas tout mélanger à mon avis.

Dans ce sens-là, si vous êtes pour l'économie fribourgeoise, pour de l'emploi qualifié, pour un PIB qui est amélioré, je vous propose premièrement d'entrer en matière et deuxièmement de voter le projet bis de la commission. Je suis d'accord avec l'article 50. On peut aussi le supprimer. Il ne faut pas mélanger cela à l'aménagement du territoire. Pour le reste, on a un bon projet. Le renvoyer est un mauvais signal pour l'économie, pour notre place économique fribourgeoise, et dans ce sens-là je vous recommande vivement de ne pas soutenir une quelconque demande de renvoi mais de soutenir l'entrée en matière et le projet bis de la commission.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Ce qui est vrai pour l'économie est aussi vrai en matière de logement.

Mes liens d'intérêts, je suis président de l'Asloca Fribourg.

L'État doit être, rester ou devenir propriétaire foncier pour effectuer une promotion foncière active, que ce soit en matière d'économie ou en matière de logement.

Vous aviez douze ans, Monsieur le Conseiller d'État, quand Genève a accepté sa loi, mais vous en aviez quarante-quatre en 2016 quand le Grand Conseil ici a refusé la loi sur le logement, que vous aviez également combattue. Il n'y a pas dans ce canton de réelle volonté politique pour que l'État, les communes, le canton, puissent jouer un rôle en matière de politique du logement alors que la Constitution nous y oblige pourtant depuis 2004. Cela fait quinze ans que l'article 56 al. 2 de la Constitution nous dit: "L'État encourage l'aide au logement et la construction de logements et l'accès à la propriété de son logement." Nous n'avons pas de disposition qui concrétise ceci. Nous sommes en défaut de la Constitution depuis plus de quinze ans.

Nous avons simplement l'obligation de mon point de vue d'intégrer la question du logement dans cette politique foncière active. Selon la DSAS, il y a près de 30 millions de francs par année payés par le canton et les communes via leurs services sociaux à des bailleurs, à des propriétaires privés, pour des logements occupés par des personnes qui sont bénéficiaires de l'aide sociale. Les TPF par exemple l'ont compris. On le voit à Châtel, à Bulle. Ils restent propriétaires de leurs terrains et construisent des logements. Ils veulent à la fois un rendement et des locataires qui auront peu de voitures et seront certainement utilisateurs de leurs bus et trains.

Le canton doit intégrer dans sa politique foncière active la question du logement. Il est clair que tout le monde l'a compris, tous les investisseurs que ce soit les institutionnels, les assurances, sauf le canton de Fribourg, qui pourtant est assis sur une fortune d'un milliard de francs.

De mon point de vue, le canton a une obligation de jouer pour devenir propriétaire des terrains qu'il souhaite mettre à disposition pour qu'il y ait également des logements. Cela permet de créer un rendement meilleur que celui de l'argent déposé dans une banque et de surveiller également les loyers qui restent abordables, quitte à placer également des gens bénéficiaires de l'aide sociale en partie dans les locaux propriétés de l'État.

J'en viens maintenant encore à deux questions. Vous avez dit aujourd'hui en séance qu'il y avait deux avocats qui ont été mandatés pour effectuer cette expertise. Est-ce que l'on pourrait connaître leurs noms et leurs formations? Je pensais plutôt qu'on allait avoir aussi des architectes urbanistes. Pourquoi des avocats dans cette question-là?

L'idée est également de savoir lorsque nous avons la structure qui est montée avec la direction et le conseil d'administration que vous proposez, je crois qu'on a peu d'exemples dans le canton. Ce qui me vient à l'esprit est Bluefactory. On voit ce qui était promis au départ et ce qu'on a à l'heure actuelle. Est-ce qu'on doit s'attendre avec cette loi à un Bluefactory II? On parle de montants importants, d'un navire à 100 millions de francs. J'espère qu'on arrivera à faire une traversée un peu plus efficace que celle du Titanic, ou alors d'un stand by comme ça semble être plutôt le cas à Bluefactory.

Morand Jacques (*PLR/FDP, GR*). Mes liens d'intérêts, je suis membre de l'Association des communes fribourgeoises et syndic de la ville de Bulle, commune qui a suffisamment de terres pour des logements mais absolument plus de terrains à disposition immédiatement pour des entreprises.

Ce projet de loi sur la politique foncière active est impératif et il faut accepter l'entrée en matière et le voter. Il peut y avoir des modifications, des aménagements, des amendements, mais ceci est un impératif.

Le terrain est la dernière richesse que nous avons et que nous devons sauvegarder aujourd'hui. La loi sur l'aménagement du territoire de 2013 dit que le terrain en zone actuellement, le périmètre urbain bâti, va rarement dépasser les limites actuelles des mises en zone. L'intérieur des mises en zone devra être densifié, tant pour le logement que pour l'industrie, et la politique cantonale d'acquérir toutes les zones industrielles d'activités possibles est à mon avis un devoir de l'État et de notre responsabilité. La mise à disposition de terrains pour les entreprises et finalement l'économie de demain, ce sont nos places de travail, c'est la vie de notre société. Sans entreprise, pas d'économie, pas de social, c'est un adage bien connu. Une fois que le canton est en possession de ces terrains, il ne doit pas les vendre. Il doit en faire des droits de superficie distincts et permanents avec des conditions claires, qui doivent avoir des critères comme la fiscalité des entreprises qui viennent s'y installer, le nombre d'emplois à l'hectare, la valeur ajoutée de ces entreprises et la philosophie des entreprises notamment en matière d'écologie ou de ressources naturelles.

On a entendu ici que le canton de Fribourg avait trente-cinq ans de retard. Je dis que c'est faux. La politique foncière active a été menée par le canton. Je suis dans ce conseil depuis 2001 avec des terrains, avec des activités, avec des réserves de terrains pour des autoroutes, pour des routes de contournement, pour des échanges de terrains avec des communes. Le canton n'est pas resté en retard mais n'avait pas de base légale. Aujourd'hui, c'est l'occasion d'avoir et de mettre en place une base légale pour mettre tout le monde d'accord dans ces éléments.

On le sait, les mises en zone seront impossibles. Il est difficile aujourd'hui de mettre des zones supplémentaires et l'État peut y faire un petit quelque chose. Je sais que souvent quand on discute avec l'ARE à Berne c'est mission impossible d'exploiter des terres arables et des terres agricoles.

Le canton doit se porter acquéreur de tous les terrains industriels, des friches industrielles et de tout ce qui peut à l'avenir être converti en terrain.

Le député Mauron parle de logement. Je crois qu'aujourd'hui dans notre canton on a beaucoup de logements vacants. On dit qu'il y a les logements qui sont en augmentation et qu'on a de plus en plus d'appartements à disposition sur le marché. Je trouverais dommageable de mettre la politique du logement avec la politique économique et d'en faire un mix. Aujourd'hui, la politique foncière active doit rester uniquement pour les places de travail.

On a d'un côté la droite, qui dit que c'est un mauvais projet et qu'il faut le renvoyer et de l'autre côté la gauche, qui dit que l'on a vraiment du retard. Si on prend la voie du milieu, ce n'est peut-être pas un excellent projet, il est perfectible, mais on doit le soutenir. Si on admet qu'on part avec trente-cinq ans de retard, c'est le grand moment d'y aller.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'on doit dire que la promotion économique est un outil. La politique foncière active en est un autre et il est faux de dire que l'on doit mettre ces outils en concurrence.

Je vous invite à accepter l'entrée en matière et à accepter cette loi.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je réponds brièvement, puisque j'ai été interpellé.

C'est un excellent exemple que vous donnez, M. Morand. Quand on parle de politique foncière active en matière de logement, on parle par exemple d'acquisitions de terrains. Regardez ce qui se passe à Bulle. Nous avons les TPF qui vont construire beaucoup de logements. Ils ont la propriété, ils ont le terrain. Est-ce qu'ils vont construire immédiatement ces logements? Non, ils sont propriétaires du terrain et ils peuvent choisir quand ils construiront, peut-être maintenant ou peut-être dans dix ans. La propriété du terrain permet justement de distiller la construction de ses immeubles dans le temps. Cela favorise dans un premier temps l'économie locale. Cela permet aussi peut-être de résorber une bulle ou "pas-bulle" immobilière suivant les cas et c'est un excellent exemple. Je ne prône pas la construction immédiate de logements. Je prône l'acquisition de terrains de manière à ce que les communes puissent ensuite en faire ce qu'elles veulent.

Je pense que c'est parfaitement en lien avec la promotion foncière économique.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Je constate que les débats rejoignent ceux que nous avons eus en commission. Il y a beaucoup de questions et toutes les questions que vous posez sont tout à fait légitimes.

En préambule, je salue quand même que la plupart des groupes entrent en matière sur ce projet de loi, à l'exception du groupe de l'Union démocratique du centre et de la moitié du groupe socialiste si j'ai bien compris son porte-parole.

C'est une loi qui est complexe. Il revient à vous maintenant de définir les règles qu'il va falloir mettre en œuvre et sous quelles règles ce futur établissement va fonctionner.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur le rapport de minorité. Je pense que, puisqu'ils ont annoncé des amendements, on va en discuter à ce moment-là. J'ai pris note avec interrogation qu'en cas de refus des amendements les représentants de la

minorité proposeraient de voter contre le projet final. Que le fait qu'on introduise un comité de sélection ou non nécessite qu'on refuse au final le projet, je pense que c'est aller un peu trop loin. On a véritablement besoin de ce projet dans ce canton pour créer des emplois, pour attirer des entreprises, pour faire une politique foncière active. C'est le souhait de la plupart des groupes politiques.

Il y a après l'aspect de l'aménagement du territoire. C'est vrai que la commission était partagée. Si j'écoute la plupart des intervenants, la commission était aussi partagée sur ce fameux article 50 ou 49^{bis} et j'ai à titre personnel départagé le vote en faveur du Conseil d'État. On sent bien que l'article 50 est contesté et M. le Commissaire du gouvernement pourra dire s'il peut agir sans ce fameux article 50.

Quant aux mandats de prestations, jamais le Grand Conseil n'a voté des mandats de prestations. A ma connaissance, des mandats de prestations existent vis-à-vis d'autres établissements autonomes. M. le Commissaire pourrait nous le confirmer ou l'infirmer, mais je crois savoir que l'OCN et l'ECAB, pour prendre des établissements autonomes, ont aussi des mandats de prestations. Jamais le Grand Conseil s'est prononcé sur des mandats de prestations. On a fait un pas au niveau de la commission malgré tout en disant au Conseil d'État de soumettre le mandat de prestations pour information à la Commission des finances et de gestion où tous les groupes politiques sont représentés. On a fait un pas quand même pour que le Grand Conseil ait un œil sur ce mandat de prestations.

Si je reviens sur ces trois éléments qui font l'objet des trois amendements des représentants de la minorité, est-ce que véritablement cela nécessite de voter non au final? Est-ce que le projet nécessite qu'il soit renvoyé? Je pense que non. Évidemment, vous avez vu les propositions que la commission vous faites dans sa version bis. Il y a passablement de choses qui évoluent, des choses essentielles comme la gouvernance, d'autres choses moins importantes aussi. Au final, on doit aller de l'avant avec cette politique foncière active. Si ça devait être renvoyé, que se passerait-il? C'est finalement le *statu quo*. Les fameux sites qu'on évoque, Tetra Pak ou Elanco, sont actuellement gérés par le secrétariat général de la DEE avec un contrat de mandat à un architecte ou à un représentant qui s'occupe de ces sites. On se retrouverait donc au *statu quo* et malgré les trente-cinq ans de retard on n'avancerait pas beaucoup plus dans cette politique foncière active qui était le souhait de pratiquement l'unanimité du Grand Conseil en 2017 quand vous avez modifié la loi. Je crois qu'il y avait unanimité du Grand Conseil moins deux abstentions. Renvoyer le projet voudrait dire que le conseiller d'État reviendrait avec un nouveau projet mais encore faut-il savoir sur quoi on veut renvoyer le projet.

Je prends note que les deux représentants des communes, M. le Député Butty comme président de l'Association des communes et M^{me} la Députée Thalmann comme présidente du Club des communes, ne sont pas sur la même longueur d'onde. M. Butty semble-t-il est plus ouvert au projet bis de la commission mais je rejoins peut-être son souhait qu'un représentant du Grand Conseil ait cette sensibilité des communes au sein du conseil d'administration.

Au niveau du conseil d'administration, on ne voulait pas imiter le modèle genevois. Je crois qu'ils sont vingt au conseil d'administration de l'entité genevoise. Certains voulaient un représentant des communes, d'autres un représentant des régions, d'autres un représentant de l'économie. C'est clair que vous pouvez créer un conseil d'administration de neuf, treize membres avec des représentants de tout le monde. Je ne pense pas que ce soit le but, avec un établissement qui au départ aura peut-être trois collaborateurs, d'avoir un conseil d'administration pléthorique. Il faut après que ces représentants soient aussi indépendants. Un représentant des communes aurait peut-être la sensibilité de sa région. Ce n'est pas ce que l'on recherche. On veut que ces administrateurs travaillent dans l'intérêt du canton et non dans l'intérêt d'une région ou d'une commune.

Au niveau des rémunérations des prestations, M. Butty a compris aussi le but de la loi. En principe, c'est gratuit, mais lorsqu'il s'agit de valoriser véritablement des immeubles, il semble logique que l'établissement puisse se faire rémunérer pour ses prestations comme le ferait n'importe quel agent immobilier.

Sur la fiscalité, on y reviendra à l'article 37 et la discussion sur l'aménagement du territoire arrivera à l'article 50. Il y a une majorité pour supprimer cet article 50. M. le Commissaire pourra nous dire comment il envisage la chose sans cet outil de l'article 50. J'ai départagé le vote à ce niveau-là, parce que cela me semblait plus clair que les choses figurent dans la loi plutôt que d'avoir le Conseil d'État qui fonctionne par ordonnance ou par délégation. Quand c'est dans la loi, c'est toujours plus transparent et plus clair pour tout le monde.

Je note qu'il y a eu deux questions de la part du député Mauron. La première est le nom des avocats qui ont travaillé sur le projet. Je renvoie la question à M. le Commissaire ne connaissant pas la réponse. La deuxième question est de savoir si l'ECPF va devenir un genre de Bluefactory II. Je pense que non, parce que Bluefactory est une société anonyme. Le Conseil d'État a opté pour l'établissement de droit public, ce que la commission a aussi validé. On n'est donc pas dans le cas de figure de Bluefactory. Le financement de l'établissement est aussi clairement explicité dans le projet de loi qui vous est soumis d'une part et d'autre part il y aura également des règles qui figureront dans le mandat de prestations, notamment en matière d'endettement. On ne peut pas dire que l'établissement sera un genre de Bluefactory. Pas du tout. Ils devront gérer les sites. Comme l'a dit M. le Commissaire dans le débat d'entrée en matière, il n'y aura pas chaque mois des acquisitions de terrains.

M. Mauron parle ensuite de la politique de logement. Je constate qu'il a déposé l'amendement et nous aurons donc l'occasion d'y revenir à l'article 2. Je ne pense pas que c'était dans l'esprit de la loi de créer un établissement qui commence à faire de la politique de logement même si cette politique publique du logement peut être louable en soi. L'esprit de la loi était de faire quelque chose dans l'intérêt du développement économique sans empiéter sur la promotion économique. Certains d'entre vous croient qu'on empiète sur la promotion économique, mais celle-ci est chargée d'aller chercher des entreprises à l'extérieur pour s'implanter et l'établissement devra gérer des sites. Il aura un rôle de gestion immobilière. On parle bien de zones d'activités réservées à l'activité économique et je verrai mal que sur des zones d'activités d'intérêt cantonal on commence à faire du logement. Je pense que votre souhait M. le Député est tout à fait louable. Il faudrait trouver un autre outil pour aller dans ce sens-là, mais je ne pense pas que l'ECPF doive servir à créer des logements.

Je vous invite à refuser la proposition de renvoi déposée par le député Waeber à et accepter l'entrée en matière.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je ne vais pas commenter la teneur des amendements. On aura bien le temps de le faire lors de la première lecture.

A mon sens, comme je l'ai dit précédemment, c'est l'intérêt public à avoir une véritable politique active dans le cadre du logement qui doit nous dicter d'accepter l'entrée en matière. Comme Benoît Piller l'a dit, le groupe est divisé, mais à mon sens il est important que nous puissions avancer dans ce projet et c'est pourquoi je vais recommander l'acceptation de l'entrée en matière.

Concernant la question du logement, on y reviendra également au moment du débat sur d'éventuels amendements. A mon sens, il peut y avoir également des synergies entre la politique foncière active et la politique du logement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci pour ces propos. J'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt.

Les noms des deux juristes: D' Thomas Meyer et Madame Silvia Schaller.

Tout d'abord, je voulais remercier le juriste en chef ici présent, M^{me} Philippe Berset. C'est lui qui est à l'origine de ce projet de loi. C'est grâce à ses compétences qu'on a pu élaborer cette loi, des compétences poussées dans le domaine de l'aménagement du territoire mais aussi dans le domaine de la promotion économique.

Pour répondre à la deuxième question de M. Mauron, j'ai déjà partiellement donné une certaine réponse. Il aurait été beaucoup plus simple d'acheter des terrains non construits qu'on achète le matin et qu'on revend l'après-midi avec un petit bénéfice et c'est liquidé, qui nous permet d'avoir une certaine réserve pour acheter de nouveaux terrains. Ce n'est pas le cas et je ne dis pas "malheureusement", car ces terrains que vous avez achetés sur proposition du Conseil d'État ont aussi beaucoup d'avantages. Il y a notamment nul part en Suisse des terrains en zone d'activités qui sont accompagnés par des terrains en zone agricole. C'est une chance unique. Il y a quand même des bâtiments dessus, des laboratoires, ce qui rend ces sites que l'on a achetés assez intéressants. Il ne faut pas se leurrer. Ce sont des bâtiments partiellement protégés, partiellement vétustes et il faudra investir dans ces bâtiments pour faire venir des entreprises. Si on achète des terrains aussi, ce sont en général de grosses entreprises qui viennent, qui ont les capacités financières pour construire un bâtiment. Le fait qu'on ait à disposition de petits bâtiments permet aussi aux PME de venir, des PME qui n'ont pas nécessairement les moyens de construire euxmêmes un bâtiment mais qui pourraient payer une location si le bâtiment correspond à leurs besoins.

Tout ça fait partie des examens qu'on fait actuellement. Il y a un premier plan financier pour Saint-Aubin qui était présenté à la commission ad hoc. Ce même plan sera présenté aussi à la Commission des finances et de gestion demain.

Die Ziele sind klar und könnten klarer nicht sein. Ich verweise auf Artikel 2 des Gesetzes, der die aktive Bodenpolitik zum Ziel hat. Und das ist das Hauptziel: Die Wirtschaftsförderungspolitik zu stärken sowie zur Erhaltung und Entwicklung der Wirtschaftstätigkeit auf dem Kantonsgebiet beizutragen. Das ist Nummer 1 und wird 95 Prozent unserer Energie verlangen.

Sie haben es gehört, diese Grundstücke, die wir verwalten müssen, sind kompliziert zu verwalten. Es gibt hunderttausend Fragen, die wir uns täglich stellen. Wir sind vor Ort, um den Unternehmen zu helfen. Wir müssen Energiekonzepte bearbeiten, wir müssen Renovationen durchführen. Die Verwaltung dieser bereits bestehenden Grundstücke wird die Hauptaufgabe sein.

Dann haben wir auch ein wenig weiter gedacht. Die Gemeinden haben manchmal ein wenig Mühe, Wirtschaftsförderung zu machen. Frau Thalmann: Löwenberg, ein riesengrosses Problem in Ihrem Bezirk, bei dem wir nicht weiter kommen. Wir haben also die Chance gepackt und gesagt: Diese aktive Bodenpolitik nutzen wir jetzt, um subsidiär - wenn das von den Gemeinden und Bezirken gewünscht wird - auch den Gemeinden unter die Arme zu greifen, mit Kompetenzen, vielleicht auch sogar mit Geld.

Das ist die ursprüngliche Idee, die wir hatten, indem wir diesen Teil der Raumplanung in dieses Gesetz mit hineingepackt haben. Und ich muss eingestehen, das hat dieses Gesetz auch sehr verkompliziert. Es wird also komplexer mit dieser neuen Thematik. Aber die ursprüngliche Idee war eine sehr gute. Und wie gesagt: Das war die Konsultation. Einige Gemeinden hatten Angst, dass wir ihre Kompetenzen beschneiden würden.

Cela a été bien expliqué par la députée Nadine Gobet. Dans le cadre de la LPFA, l'ECPF ne reçoit aucune compétence en matière de planification de territoire. Ceci n'entre donc pas en conflit avec les compétences d'aménagement du territoire des régions et des communes, tel que défini dans la LATeC et le plan directeur cantonal. L'ECPF peut intervenir uniquement de manière ponctuelle dans le cadre de projet précis si souhaité et c'est souvent souhaité par les communes. On peut donner des conseils aux régions et aux communes sur demande de ces dernières.

A titre illustratif, en cas de grands projets il peut y avoir des difficultés d'implantation. En raison de l'absence de terrains disponibles dans la région, l'ECPF pourra favoriser la relocalisation des droits à bâtir, ce qui peut faire avancer les choses.

Je dois quand même dire que je n'ai pas de retours négatifs de la part des districts par rapport à notre collaboration au niveau de la promotion économique. Je ne peux que remercier le syndic de Romont ici présent pour sa bonne coopération dans le cadre du site Tetra Pak. Pas plus tard que demain on va de nouveau rencontrer les autorités de Saint-Aubin pour le site. Il y a une seule commune concernée.

Je dois quand même rappeler qu'à Morat on a pu convaincre deux sociétés de taille, Johnson Electric et Phonak, de rester dans notre district. C'était grâce à une excellente collaboration avec la syndicature et avec la commune. On ne peut pas nous accuser de ne pas informer les communes et de ne pas travailler ensemble. Si c'est le cas, je dis toujours aux préfets de s'annoncer et de venir chercher l'information. On n'a pas toujours le réflexe. Je n'ai pas reçu de critiques ces derniers mois pour un manque de collaboration de la part de la promotion économique.

Je vous propose d'entrer en matière sur cette loi. Je me réjouis des futures discussions. Je pourrais encore donner l'une ou l'autre explication, mais je vous propose d'entrer en matière et on peut définir en connaissance de cause en traitant article par article.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

Renvoi

> Au vote, la demande de renvoi déposée par M. Waeber est rejetée par 72 voix contre 25 et 4 abstentions.

Ont voté Oui: Total 25

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).

Ont voté Non: Total 72

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/ MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR, VCG/MLG), Boschung Bruno (SE, PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE, PDC/CVP), Brodard Claude (SC, PLR/ FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC, VCG/MLG), Collomb Eric (BR, PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC, PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV, PLR/ FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/ SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/ SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/ CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert

Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP).

Se sont abstenus: Total 4

Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP).

Première lecture

I. Acte principal: loi sur la politique foncière active (LPFA)

Art. 1

> Adopté.

Art. 2 al. 1

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Comme indiqué ci-avant, l'idée est d'inclure dans les buts de la loi d'une part la politique du logement en mains publiques, à savoir le fait que l'État puisse favoriser ou acquérir directement, par l'intermédiaire de communes, de droits de superficie ou de coopératives de logement, des terrains idéalement placés pour une utilisation dans les logements plus tard et, d'autre part, qu'il puisse être aussi acteur dans la politique du logement, à savoir mettre sur le marché et construire en cas de pénurie de logements ou alors, comme M. Morand l'avait justement relevé tout à l'heure, ne pas construire lorsque nous sommes dans une période de surchauffe.

J'ai bien entendu le rapporteur, M. Peiry, qui nous disait: "Attention, ce sont deux volets, il faut une autre loi pour le logement." Si je peux me permettre, ce Grand Conseil, en 2016, n'a justement pas voulu d'une loi sur le logement. On est embêtés aujourd'hui à l'Observatoire du logement pour obtenir des bases statistiques de la Confédération et du canton, parce que nous n'avons pas de base légale. On doit se battre avec ceci. J'espère que M. le Commissaire pourra arriver prochainement avec une solution législative, qui nous permettra d'inclure ceci dans la loi.

Prenons un exemple qui est bon: BlueFactory. Vous connaissez ce projet, chacun peut avoir son idée. Ce qu'on entend maintenant, mais je ne suis pas dans le secret des Dieux pour BlueFactory, c'est qu'une partie de ce parc pourrait devenir, à l'avenir, constitutif d'immeubles destinés à l'habitation. Vous avez l'exemple typique où, d'un côté, on parle de parcs technologiques, on parle de places où des entreprises peuvent s'installer et, d'un autre côté, sur le même site, on parle de logements. Vous ne pouvez pas faire l'un sans l'autre. Les logements, respectivement les terrains destinés à de futurs logements, doivent devenir propriété de l'État et l'État, s'il n'a pas une volonté d'acquisition ou une volonté de pouvoir jouer un rôle à l'avenir, aura des problèmes dans le futur. On aura de belles zones industrielles, on aura des zones qui seront prévues et achetées par l'État et, pour le logement, l'État ne sera toujours propriétaire de rien, laissant complètement la main aux promoteurs privés, respectivement aux institutionnels (caisses de pension et autres assurances).

Quand je parle de cet ajout dans les buts, vous voyez bien qu'il n'y a pas encore de dispositions concrètes, parce que nous attendons ensuite du Conseil d'État qu'il nous donne sa vision de la politique du logement, en concrétisation, normalement, sans besoin de motion, de la Constitution votée en 2004, qui dit ce que l'État doit faire et que l'État, depuis 15 ans, ne fait pas. Moi, j'aimerais que l'État fasse ce que le peuple lui a demandé de faire, en venant avec un projet. Alors, si on me dit: "Écoutez, on ne met pas dans cette loi, mais on va venir avec projet ultérieur", je peux l'entendre. Ce que je ne peux pas entendre, c'est qu'on l'enlève de cette loi et qu'on ne fait rien à côté pour le logement. L'État doit jouer un rôle. Les communes, dans l'aménagement du territoire, c'est la même chose. Pour faire un aménagement du territoire lorsque vous êtes propriétaire du terrain, c'est tellement plus facile. Regardez les jardins que M^{me} Gapany veut promouvoir à Bulle, regardez encore à d'autres endroits, vous avez, lorsque vous êtes propriétaire, des possibilités beaucoup plus grandes que si vous dépendez d'autres personnes. L'État doit jouer son rôle en matière de logement et c'est la raison pour laquelle je vous demande d'accepter cet amendement, d'introduire cet article-là et, ensuite, de le concrétiser, par cette loi ou d'une autre manière, mais de manière à respecter la Constitution. Ce n'est pas une obligation, c'est une volonté politique pour l'État de jouer son rôle.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration de Sodalitas, coopérative immobilière établie à Fribourg et propriétaire de plus de 700 logements. Nous sommes soumis au marché libre et nous n'offrons que des logements à loyers modérés. Nous achetons aussi des terrains. Nous avons des projets en ville de Fribourg de 84 logements, nous avons des projets à Marly et nous avons récemment terminé un immeuble à Bulle, donc nous sommes soumis à la concurrence et nous avons des loyers abordables. Je trouve qu'avec cet amendement, où on précise encore des logements en mains publiques, il y a donc une distorsion de la concurrence et je m'y oppose. Je pense que le privé, les coopératives actuelles et les fonds de pension jouent parfaitement leur rôle d'offrir aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois

des logements à loyers modérés, des logements à acheter et je pense qu'ici, cet amendement dérive par rapport à l'objectif même de cette politique foncière active, qui vise vraiment l'implantation et le développement d'entreprises.

Dans ce cadre-là, j'étais le rapporteur du groupe et je vous ai dit que le groupe démocrate-chrétien s'opposait à un certain nombre d'amendements de la minorité et s'oppose, en particulier, à la modification qui vous est proposée ici. Nous vous proposons donc d'en faire de même.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je parle ici en mon nom personnel. Le groupe n'a pas eu le temps de se concerter sur cet amendement. Je rappelle mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne, en charge de l'aménagement du territoire.

Pour moi, si la proposition du député Mauron est tout à fait pertinente dans le fond, c'est-à-dire que nous avons une lacune en matière de législation sur le logement, je trouve qu'il n'est pas pertinent de l'ajouter dans cette loi qui s'occupe de politique foncière active pour les sites économiques identifiés comme tels dans le plan directeur cantonal. Je rappelle que la commune que je représente s'est battue contre l'aspect de mixité dans les zones d'activités, parce que l'on sait par expérience que c'est extrêmement difficile à faire les deux à la fois. Nous l'avons vu dans la zone existante, lorsque des projets de logements rentraient directement en concurrence avec l'extension d'autres entreprises. Nous étions à deux doigts de donner un permis de construire et, si nous l'avions fait, nous aurions perdu des entreprises qui n'auraient plus pu s'étendre sur un site d'activités. Il faut donc faire très attention. Ne mélangeons pas les deux objets. Je souhaite éminemment que nous revenions avec une politique du logement. Nous savons qu'un certain nombre de nos concitoyens ont besoin de logements abordables, mais ici la loi - et je crois que cela a été dit - est assez complexe, ne rajoutons pas encore de la complexité. Nous devons adopter cette loi pour aller de l'avant avec la politique foncière active.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je rejoins totalement mes collègues Schoenenweid et Marmier. Cher Collègue Mauron, je pense que ce n'est pas le bon endroit, ni le bon moment. Sincèrement. Je pense qu'on veut vraiment laisser cette loi pour une loi sur la promotion économique; c'est une loi pour la politique foncière active qui doit favoriser l'arrivée d'entreprises, favoriser l'emploi et on doit en rester là. Parce qu'il y aura confusion des genres si on alimente ce fonds en disant que c'est du logement, c'est pour l'industrie, c'est pour des bâtiments etc. A mon avis, je pense qu'on ne va vraiment pas s'en sortir, car ce n'est pas le bon endroit. Personnellement, je pense que ce n'est pas le bon moment non plus. Je pense qu'il y a une détente au niveau du marché du logement, actuellement dans le canton de Fribourg. On voit qu'il y a beaucoup de logements qui ont été construits et c'est même l'inverse, actuellement: avec les taux négatifs, on a les investisseurs institutionnels qui préfèrent mettre dans le béton plutôt que mettre à des taux négatifs à la Banque nationale. Je pense donc que le système se régule par lui-même et on ne va pas encore injecter de l'argent public dans le logement pour faire des prix abordables. Comme l'a dit André Schoenenweid tout à l'heure, les prix ont déjà baissé et sont abordables.

Dans ce sens-là, je propose de refuser cet amendement, car ce n'est ni le bon endroit, ni le bon moment.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je ne voulais pas prendre position sur cet amendement, mais juste faire une réflexion. Je suis active en politique depuis quelques décennies et, à Fribourg, ce n'est jamais le moment de mener une politique de logements abordables, de logements en mains publiques. On envie des cantons comme Zurich et Genève ou la ville de Lausanne, qui ont une politique dans ce sens et qui maîtrisent beaucoup mieux leur marché du logement. Donc, à titre personnel, je soutiens cet amendement.

J'aurais juste une question linguistique: dans cet article et dans toute la loi, on parle d'immobilier en français, donc de terrains et de bâtiments. En allemand, on a traduit ça par "Grundstücke". "Grundstücke", en allemand, ça veut dire "terrains non bâtis" d'après les dictionnaires que j'ai consultés. Comment voulez-vous assurer que cette loi soit comprise de la même façon en allemand? Est-ce que vous avez réfléchi à cette question en commission? Pendant la rédaction, n'avez-vous pas trouvé un terme plus approprié en allemand?

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'ai bien entendu et compris le message. Une majorité de ce Parlement ne veut pas inclure ceci dans la loi. On nous dit que ce n'est pas le moment et que ce n'est pas le bon instrument. En 2016, Monsieur Dafflon, vous étiez déjà là et vous aviez refusé cette loi sur le logement, le Conseil d'État de manière identique. Ma question est simple. Nous avons l'article constitutionnel qui oblige l'État à mener une politique en matière de logement, alors je m'adresse donc à M. Curty, en disant: est-ce que le Conseil d'État souhaite mettre en œuvre cet article ou souhaite-t-il simplement oublier cet article et ne pas l'appliquer? Auquel cas, c'est la volonté du peuple qui ne serait pas respectée. Cela peut être une forme, une autre manière; ce que je ne comprends pas, c'est qu'une Constitution est acceptée, demande aux autorités, donc à nous et au Conseil d'État, de faire quelque chose et nous ne faisons rien. Donc, que va faire le Conseil d'État si l'amendement est refusé?

C'est assez simple en fait (rires). Le texte de base est celui de la loi et j'ai rajouté deux phrases:

"La politique foncière active a pour buts de renforcer la politique de promotion économique <u>et la politique des logements</u> <u>en mains publiques</u> et de contribuer au maintien et au développement de l'activité économique <u>et de logements à un prix abordable</u> sur le territoire cantonal, dans le respect du développement durable."

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). La commission n'a pas été saisie de cet amendement pendant les travaux de celle-ci. Je ne peux donc pas vous donner l'avis de la commission. L'avis que j'ai exprimé tout à l'heure était un avis, vous l'avez compris, tout à fait personnel. J'estime, pour ma part, qu'effectivement on ne doit pas intégrer maintenant la politique de logement dans cette loi sur la politique foncière active, parce que ça créerait encore plus de brouillard, déjà que certains d'entre vous estiment que cette loi est complexe. C'est pour ça que j'estime qu'elle n'a rien à voir. Je laisserai le commissaire du Gouvernement répondre par rapport à la politique de logement que le Conseil d'État entend mener.

Concernant la question de M^{me} la Députée Mutter, il y a eu au sein de la commission différentes questions par rapport au texte allemand, parce qu'on avait la chance d'avoir des députés parfaitement bilingues, notamment M. le Député Markus Bapst. Mais cet aspect de "Grundstücke", qui traduirait le terme "immeubles", n'a pas été évoquée par la commission. Il faudrait voir effectivement avec les traducteurs si on peut traduire cela ainsi ou si M^{me} la Députée Mutter a une meilleure proposition pour la version allemande, pour traduire le terme "immeubles".

Kubski Grégoire (*PS/SP*, *GR*). La minorité n'a pas pu se déterminer non plus. Cependant, à titre personnel, je pense que l'État peut se saisir de l'opportunité de cette loi pour compléter son arsenal juridique et donc concrétiser cet article constitutionnel. Il ne s'agit pas d'un mélange inopportun ou d'une confusion de genres, mais de l'ajout d'un objectif complémentaire, qui peut apporter de l'eau au moulin. C'est à ce titre que je vous propose d'accepter cet amendement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je confirme encore une fois les propos de la députée Mutter: "immeuble" veut bel et bien dire "terrain et bâtiments", donc je vous propose de vérifier le terme "Grundstücke". C'est "Bebauung" und "bebaut" und "Grundstücke", mais est-ce que c'est vraiment le terme juridique? Je vous propose de vérifier. La compréhension est juste, "immeuble" c'est "terrain + bâtiments".

Par rapport à la question du logement, évidemment l'intervention de l'ECPF dans les questions de logement n'a pas été retenue et vous l'avez constaté dans le projet, compte tenu aussi du rejet de la motion Mauron/Burgener-Woeffray et des suites données. Le Conseil d'État a dit qu'il faut attendre et a rappelé que l'Observatoire cantonal du logement a été créé depuis - on en a discuté aussi la semaine passée, lors du forum du logement. C'est surtout ce dernier qui délivrera ses premiers résultats très prochainement, résultats tant attendus. C'est vraiment sur cette base-là, donc sur la base d'un projet-pilote de la ville de Fribourg, je précise, que des mesures concrètes pourraient être envisagées par le Conseil d'État. Dans sa réponse, le Conseil d'État a clairement répondu qu'il était prématuré de tirer des conclusions à ce stade et d'identifier les besoins d'intervention sans constat préalable. Vous l'avez aussi constaté lors du forum du logement, le tableau n'est pas du tout clair: il y a des informations qui s'opposent quasiment par rapport à la question de savoir s'il y a pénurie et dans quel domaine/ secteur. Je pense vraiment que l'Observatoire du logement nous donnera quelques réponses assez intéressantes, notamment dans le cadre du projet-pilote pour la ville de Fribourg. Ensuite, nous élargirons évidemment l'étude sur tout le territoire cantonal, quitte à pouvoir après décider en connaissance de cause. C'était un peu ça, le sens de la réponse du Conseil d'État.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). J'ai juste une précision: Der Begriff "Grundstück" ist klar definiert, im deutschen und französischen Text. In Absatz 2, der Ziele, steht: "Angebot an Boden und Gebäuden (Grundstücken)". Wenn Sie einen Notar fragen, wird Ihnen dieser sagen, dass ein Grundstück alles umfängt, inklusive Gebäude.

> Au vote, la proposition de M. Mauron, opposée à la proposition initiale du Conseil d'État est rejetée par 55 voix contre 30 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M. Mauron: Total 30

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'État: Total 55

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/ CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE, VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR, PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR, PLR/FDP), Schneuwly André (SE, VCG/MLG), Schoenenweid André (FV, PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV, PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/ FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE, UDC/SVP).

Se sont abstenus: Total 3

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG).

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'État.

Art. 2 al. 2 et 3

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). La commission vous propose ici, à l'alinéa 2, de remplacer "satisfaire aux demandes" par "favoriser l'implantation et le développement". Cela semble beaucoup plus correct par rapport aux buts de la politique foncière active. Je vous propose donc d'accepter la version bis de la commission.

- > Le Conseil d'État se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 3

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). A l'alinéa 1, lorsqu'on évoque des projets spécifiques, ça doit rester évidemment lié à un intérêt économique prépondérant. Ensuite, quand on parle de mise en œuvre en priorité dans des zones d'activités cantonales, à l'alinéa 2, ça veut dire que l'établissement pourra aussi intervenir dans des zones régionales à titre subsidiaire. C'est prévu à l'alinéa 3, donc il n'y a pas de verrouillage, mais évidemment les projets qui pourraient être développés à des niveaux régionaux doivent aussi présenter un fort potentiel économique.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. On peut facilement imaginer des scénarios dans lesquels une action dans une zone régionale permettrait par exemple de débloquer aussi un dossier permettant une implantation dans une zone cantonale. C'est donc important de maintenir "en priorité". Je vous rappelle qu'actuellement, il y a 25 zones d'activités cantonales, dont je pense 7 qui sont stratégiques au niveau étatique.

> Adopté.

Art. 4

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). A l'article 4, lorsqu'on évoque le terme de régions, il faut le comprendre dans le sens de la LATeC, qui définit trois niveaux d'aménagement, à savoir cantonal, régional et local.

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

Art. 6

> Adopté.

Art. 7

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). L'article 7 acte dans la présente loi la création de l'établissement cantonal de politique foncière.

> Adopté.

Art. 8

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). A l'alinéa 3, on prévoit le siège de l'établissement à Fribourg. Il faut savoir que ce n'est pas obligatoire de le mentionner dans la loi, mais si on ne le fait pas, ce sera la décision du Conseil d'État par délégation. Par contre, ce qui est certain, c'est que l'établissement, lui, devra être inscrit au Registre du commerce et devra faire mention d'un siège, donc d'une commune où il y aura son siège. C'est pour ça que la commission propose de maintenir l'alinéa 3, en précisant qu'il s'agit de la ville de Fribourg.

> Adopté.

Art. 9

> Adopté.

Art. 10 al. 1

> Adopté.

Art. 10 al. 2 let. a et abis

> Adopté.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Concernant l'alinéa 2, on soutient le principe de composer le conseil d'administration de cinq membres. Donc, ça, ça ne change pas.

Concernant la lettre a, on propose qu'un seul conseiller d'État soit membre du conseil d'administration, en l'occurrence le Directeur de l'économie et de l'emploi. Et, comme je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière, on propose de réintégrer les deux députés - quand je dis réintégrer, c'est par rapport au projet en consultation -, d'élire deux députés qui seraient élus par le Grand Conseil. L'idée est d'avoir quand même une majorité politique au sein de ce conseil d'administration, puisque c'est quand même des choix d'ordre politique qu'il s'agira, avec des implications financières importantes. On estime donc que le politique doit avoir la maîtrise dans ce conseil d'administration en ayant la majorité, mais avec également une représentation du Grand Conseil avec deux députés élus par ce dernier.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). En effet, j'ai déposé cet amendement en me rappelant de tous les débats qu'on a eus sur la BCF et sur l'HFR et sur la gouvernance des établissements rattachés à l'État. C'est pour cela que je propose de ne pas mettre de député dans ce conseil, parce que, par définition, les députés sont élus selon leurs couleurs politiques et, même dans ce conseil, ils n'auraient pas à disposer de compétences spécifiques. Il y aurait probablement même des collusions d'intérêts, comme c'est souvent le cas lors de ce genre de vote. Je pense que c'est nécessaire d'avoir un contrôle politique. Celui-ci est assuré par le mandat de prestations et par la haute surveillance du Grand Conseil, puis par la nomination par un comité de sélection duquel on va discuter aux articles 11 et 12. Donc, ma proposition, c'est qu'il y ait un conseiller d'État ou une conseillère d'État, puis un autre membre du Gouvernement comme remplaçant, pour assurer le lien vers le politique, ainsi que trois spécialistes externes indépendants ou indépendantes et que ces experts soient élus par un comité de sélection où il y aura les députés qui seraient présents et qui feraient leur choix. Je vous lis donc l'amendement, en allemand pour changer.

Artikel 10 Abs. 2, Ziffer a und b: "Er setzt sich wie folgt aus fünf Mitgliedern zusammen: die Vorsteherin oder der Vorsteher der Direktion, die für die Volkswirtschaft zuständig ist, sowie eines zweiten Mitglied des Staatsrates."

L'alinéa a bis est bien sûr supprimé, puisqu'il n'y a pas de député.

b: "drei unabhängigen externen Fachleuten, die über spezifische und anerkannte Kenntnisse im Tätigkeitsbereich der Anstalt, insbesondere im Bereich der Wirtschaftsentwicklung, des Immobilienmarkts und der Raumentwicklung, verfügen; diese Personen werden vom Grossen Rat auf Antrag des nach den Artikeln 11 und 12 gebildeten Wahlausschusses ernannt."

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenvertretung in dieser Sache: Ich bin Gemeinderätin von Murten und Präsidentin des Gemeindeklubs. Ich äussere mich im Interesse der Gemeinden. Ich kann das Projet bis auf diesen Artikel 10 Abs. 2, Alinea a und a bis unterstützen.

Obwohl die Verantwortung für die Raumplanung bei den Gemeinden liegt, sind in den Organen, namentlich im Verwaltungsrat der neu zu schaffenden Kantonalen Anstalt für Bodenpolitik, die Gemeinden nicht direkt vertreten. Das habe ich schon eingangs erwähnt. Ich akzeptiere und kann nachvollziehen, dass nicht für jede Behörde eine direkte Vertretung vorgesehen werden kann. Im Interesse der Freiburger Gemeinden appelliere ich aber an den Grossen Rat und an Sie, werte

Kolleginnen und Kollegen, eine oder einen Ihrer zwei Vertreterinnen oder Vertreter in den Verwaltungsrat zu entsenden, die oder der mit den Interessen der Gemeinden vertraut ist.

Ich bitte Sie, meinen Antrag als Wunsch zu verstehen.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. Comme je vous l'ai dit, on soutient globalement le projet bis de la commission. Là, on s'écarte notablement par la proposition de M^{me} Christa Mutter. Nous pensons que le projet ressortant des débats de la commission, où il y avait plusieurs modèles à 5 ou 7 membres du conseil d'administration, le modèle proposé par le projet bis convient parfaitement à notre groupe. Nous pensons aussi, parmi les éléments essentiels, qu'il y a un contrôle politique de ce qui se passe au niveau du conseil d'administration. Il y a également un contrôle accru du Grand Conseil par la présence de deux députés. Certainement, un des deux députés devra avoir une sensibilité communale, voire régionale, liée à des intérêts particuliers. On a donc trouvé un équilibre au niveau de la commission parlementaire, au niveau du projet bis, de garder ce projet. Je vous prie, au nom du groupe démocrate-chrétien, de refuser la proposition de M^{me} Christa Mutter.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de Corbières et j'étais membre de la commission.

Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, enfin plutôt au nom de ceux qui restent assis - il n'y en a bientôt plus. Concernant l'amendement de notre collègue Mutter, notre groupe le refusera. C'est central. Le législatif doit être représenté et il doit y avoir des représentants politiques. Le problème qu'on aura, c'est qu'on met énormément d'argent et j'aurais beaucoup de mal à laisser gérer ça par trois experts externes et deux conseillers d'État, ce qui fait que le politique se retrouverait minorisé. On crée quelque chose de nouveau. On n'est plus dans l'HFR, dans la BCF, où ce sont des entités qui avaient un historique. En créant quelque chose de nouveau, on doit garder ce politique à l'intérieur. Puis, concernant les conflits d'intérêts, ça me fait bien sourire; je pars du principe que les experts externes en auront certainement autant, si ce n'est plus, que les députés. Je vous demanderai donc de refuser cet amendement.

Gobet Nadine (*PLR/FDP*, *GR*). J'avais prévu la même argumentation que mon préopinant, donc je vous propose de refuser cet amendement, aussi dans l'intérêt d'avoir une représentation politique majoritaire par rapport aux décisions importantes qui seront prises. On va gérer beaucoup d'argent et il faut que le politique soit majoritaire et non pas minorisé par trois experts.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Par rapport à la lettre a, puisque c'est de ça qu'on traite, il y avait donc quand même une majorité très claire au sein de la commission pour une représentation du Grand Conseil. C'est pour ça qu'on a opté pour deux députés. Évidemment, je vous propose de ne pas suivre l'amendement de la députée Mutter. Je parlerai tout à l'heure des experts et du comité de sélection, ce n'est pas le but maintenant.

On fait souvent référence à la BCF. Le souvenir que j'ai, c'est qu'au niveau de la BCF, puisqu'à l'époque il y avait des députés et il n'y en a plus, il y avait quand même des directives, à ma connaissance, très claires, de la FINMA, qui évoquait des compétences métier pour les administrateurs de banques. Je crois que la première fois, c'est au niveau de la BCF, lorsqu'on a élu des administrateurs, qu'on a créé ce comité de sélection. Là, on se trouve quand même dans un autre type d'établissement, un peu comparable à l'ECAB et à l'OCN, qui sont aussi des établissements de droit public, où le Grand Conseil, sauf erreur, est représenté dans les deux conseils d'administration. C'était une volonté claire de la commission d'avoir également une représentation du Grand Conseil. Je vous propose de soutenir la version bis de la commission.

Kubski Grégoire (*PS/SP*, *GR*). Donc, si j'ai bien compris, on va voter dans un premier temps sur l'amendement de la députée Mutter puis, dans un second temps, où j'aurai à nouveau la parole, pour défendre la question du comité de sélection. Donc, concernant l'amendement de la députée Mutter, la minorité se rallie à l'avis développé par le député Kolly. Clairement, nous avons longuement débattu de ceci et l'intérêt à ce que le politique garde la main mise sur des biens de l'État est, à notre sens, prépondérant. On se rallie donc et on appelle à refuser l'amendement déposé.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je confirme donc que cette question de la gouvernance a donné lieu à de longues discussions et, finalement, on s'est mis d'accord sur un projet bis. Le Conseil d'État, comme je l'ai déjà dit, se rallie au projet bis de la commission.

> Au vote, la proposition de M^{me} Mutter, opposée à la proposition de la commission (projet bis) est rejetée par 74 voix contre 8 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Mutter: Total 8

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG).

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 74

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/ SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/ SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/ FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/ CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA, UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA, UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE, PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP).

Se sont abstenus: Total 3

Mäder-Brülhart Bernadette (SE, VCG/MLG), Marmier Bruno (SC, VCG/MLG), Péclard Cédric (BR, VCG/MLG).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 10 al. 2 let. b

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Concernant la lettre b, on vous propose d'abord de supprimer les termes "non élu" et "indépendant". Pourquoi? Parce que d'une part, il ne faut pas se créer des règles trop strictes pour trouver ces experts externes. Certains d'entre vous ont souhaité des représentants des communes et on pourrait tout à fait imaginer un expert qui peut être élu sur le plan communal, voire sur le plan national. Il ne fallait donc pas mettre ici des limites trop strictes. Quant au terme "indépendant", il faut le comprendre comme indépendant dans le sens qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts. Cela semble évident que ces experts ne devront avoir aucun conflit d'intérêts avec les milieux de la promotion immobilière, voire même avec les milieux de la construction. Cela nous semble évident. Permettez-moi de penser que ces experts ne vont pas courir les rues malgré tout, parce qu'on demande quand même des compétences métier assez développées, avec des compétences en termes de développement économique, d'immobilier et on rajoute de développement territorial, puisqu'il s'agira aussi d'avoir des compétences dans ce domaine-là. On propose que ces deux experts soient élus par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'État. Donc, vous l'avez compris, la commission vous propose de supprimer le comité de sélection, parce qu'on a estimé que, dès lors que le Grand Conseil était représenté au conseil d'administration, il était inutile de mettre en route un comité de sélection qui est, je ne veux pas dire technocratique, mais qui pourrait le devenir, simplement pour trouver deux experts. On fait confiance au Conseil d'État pour que celui-ci nous propose deux experts tout à fait éligibles par le Grand Conseil. Donc, il s'agit de trouver et de faire élire ces deux experts par le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'État et de renoncer au comité de sélection, qui n'aurait plus lieu d'être, puisque le Grand Conseil, que ce soit dans la proposition initiale du Conseil d'État ou dans le rapport de minorité, serait représenté par des députés. Donc, finalement, ce serait mettre en route quelque chose de beaucoup trop technocratique et lourd, simplement pour trouver deux représentants. Si en plus de ça, vous faites encore appel à des experts en RH, je pense que là on créerait véritablement une usine à gaz pour trouver deux administrateurs. Ce n'est pas ce que nous voulons. Donc, encore une fois, on propose deux experts, avec des compétences métier qui sont évoquées à la lettre b, qu'on rajoute "développement territorial" et qu'ils seraient proposés par le Conseil d'État mais élus par le Grand Conseil.

Je vous propose d'accepter la version bis.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). A mon sens il s'agit d'une question à la fois de transparence et de légitimité du moment que chaque chef de groupe fait partie de ce comité de sélection. Cela permet véritablement de savoir qui choisit et en toute transparence pourquoi ils choisissent ces candidats, et ces candidats auront d'autant plus de légitimité du moment qu'ils sont

choisis par tout le monde et non proposés de manière, plus ou moins opaques par le Conseil d'État. Il s'agit d'une question de principe à ce sujet. Le député Dafflon m'a interpellé en disant que pour l'HFR c'était justifié par le fait qu'on enlevait le politique du conseil d'administration. J'entends bien cet argument, mais au-delà de ça, il y a une question de légitimité. Cette légitimité est donnée par le fait qu'il y a un comité transparent, qui représente l'ensemble des couleurs politiques du Parlement, et à mon sens, ça justifie clairement qu'il y ait un comité de sélection qui soit créé pour donner un bon signal pour la population, à des fins de meilleure compréhension. Je vous remercie et vous propose de soutenir l'amendement de la minorité.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le Conseil d'État avait proposé un comité de sélection dans son projet initial. Le principe d'un comité de sélection, selon le Conseil d'État, avait du sens dans le projet initial, qui comprenait donc deux experts externes, mais sans participation des députés du Grand Conseil. Le comité de sélection était alors une manière d'impliquer activement aussi le Grand Conseil dans la gouvernance de cet essai PF. Mais alors, la commission estimait qu'avec le changement de composition du conseil d'administration qui contient donc, maintenant vous l'avez compris, deux représentants du Grand Conseil ainsi que le mode de nomination des deux experts, qui seront maintenant nommés par le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'État, mettre en place en plus de tout ça, de manière formelle un tel comité de sélection, ça nous a paru excessif. Donc le Conseil d'État, comme je l'ai dit à l'entrée en matière, s'est par ailleurs rallié à la proposition de la commission, donc le projet bis, et il reste favorable à cette solution, plus simple en termes de structures.

Le Président. Madame Mutter, vous aviez un amendement là-dessus, je pense que votre amendement, vous n'allez pas le maintenir, vu qu'il n'est plus en cohérence avec ce qui a été démontré en lettre a, est-ce juste?

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Oui, je soutiens la minorité de la commission. C'est évident que le texte n'est plus dans la logique, ce n'est pas possible de le maintenir, même si je regrette que l'incompétence inscrit dans les gènes de ce conseil "politique" au lieu "d'expert", je regrette que cela prime toujours dans cette salle.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien. La nouvelle gouvernance voulue par la commission convient au groupe démocrate-chrétien. Ces deux experts ont déjà, dans l'article de loi, tout l'environnement des connaissances spécifiques et reconnues et là, le gouvernement doit faire ses démarches, soit des démarches transparentes en mettant au concours, soit d'autres démarches et de toute façon. Ça, c'est l'élément essentiel qui a été rajouté par la commission, c'est que les deux experts sont élus par le Grand Conseil et ne sont pas désignés par le Conseil d'État. Donc là, on voit une fois de plus que les membres de la commission bis, en tout cas du projet bis, ont voulu que le Grand Conseil s'implique dans cette désignation. Cela convient au groupe démocrate-chrétien, c'est pour ça qu'on vous propose de garder et de soutenir la version bis de la commission.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Je vais plaider pour le maintien du comité de sélection qui avait été proposé par le Conseil d'État. En effet, pour ma part le fait que nous ayons deux députés, de nouveau, dans ce conseil ne justifie pas la suppression de ce comité de sélection. Pourquoi? Nous avons fait plusieurs expériences jusqu'à maintenant avec des comités de sélection, pour la Banque cantonale, pour l'HFR. Ces comités de sélection, quand ils ont fonctionné, ont toujours eu à cœur d'essayer de jouer sur les complémentarités des profils des personnes que nous élisions dans une structure. Alors, nous aurons deux députés, nous aurons deux experts, nous aurons un conseiller d'État, mais il sera bien de pouvoir voir aussi que les députés qui seront élus soient tout à fait complémentaires par rapport aux experts et non pas que ce soient deux personnes qui vont faire le jeu de la gauche et de la droite, où, on le connait dans ce Grand Conseil malheureusement, très souvent et c'est notre "mea culpa" que nous devons faire, nous allons pour des questions d'intérêt, nommer des personnes et nous allons nous battre pour nommer ces personnes et ne pas voir l'intérêt global de l'entité de ce conseil. Donc, si le comité de sélection fait son travail, il proposera au Grand Conseil non seulement les deux experts, mais il préavisera aussi des candidatures des candidats qui seront à élire, et je pense que ça fait tout à fait son sens. Je vous remercie de soutenir cette proposition.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Pour notre groupe, c'est vrai que de mettre en place un comité de sélection pour deux personnes ne sert finalement pas à grand-chose. Si le Conseil d'État en proposera deux, si par hasard un de ces deux experts ne nous conviendrait pas, eh bien, le Grand Conseil ne l'élira pas et puis le Conseil d'État nous proposera un nouvel expert. Concernant les deux, trois questions qu'on a là, je ne suis pas forcément sûr de bien comprendre. On ne dit pas dans la loi que le comité de sélection devrait préaviser les deux députés, je ne sais pas où vous avez vu ça dans la loi. Je suis surpris des propos de mon collègue Rey, parce que de ce que vous venez de nous dire, le comité de sélection devrait également préaviser les deux députés, ça n'a jamais été discuté dans la commission, donc je ne vois pas pourquoi le comité de sélection devrait préaviser des députés. Je comprends les soucis par rapport au jeu politique, c'est bien clair. Et puis, par rapport aux experts externes, j'attends plutôt du Conseil d'État qu'il prenne acte des deux députés qui seront choisis par le législatif et une fois que ces deux députés seront nommés, que le Conseil d'État aille rechercher les compétences "manquantes" chez ces experts externes pour nous les proposer et puis le législatif, après, décidera si ces candidats sont des candidats qui nous conviennent ou bien pas. Je trouve un peu dommage de mettre en place un comité de sélection, de faire des séances à rallonges pour après seulement pouvoir nommer deux personnes. Je pense qu'on a quand même des gens qui sont compétents au sein du

Conseil d'État et de l'administration pour nous proposer deux candidats qui soient pertinents. Je vous propose donc de suivre la version de la commission.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le débat a eu lieu. Je pense que chacun sait de quoi il en retourne. Je confirme les propos du député Kolly, donc le Conseil d'État en commission a bien précisé que le Conseil d'État, dans l'option où la version bis est acceptée évidemment, attendra la nomination des deux députés avant de proposer des experts, parce qu'on peut quand même imaginer que parmi ces deux députés, il puisse y avoir un expert, peut-être avec des compétences de métier qu'on demande. Donc je vous invite à voter la version bis de la commission.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Dans la mesure où il nous faut plus de transparence dans la nomination de ces personnes, je maintiens la position de la minorité de soutenir l'amendement.

- > Le Conseil d'État se rallie à la proposition de la commission.
- > Au vote, la proposition de minorité, opposée à la proposition de la commission (projet bis), est rejetée par 50 voix contre 33 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de minorité: Total 33

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis): Total 50

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 10 al. 3 à 5

> Adopté.

Art. 11

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 12

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 13

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Juste pour préciser que ces dispositions permettent précisément d'inviter au conseil toute personne pour qui cela fait sens, par exemple le directeur de la PromFR ou alors l'architecte cantonal, deux personnes qui seront associées souvent à ce comité, sans droit de vote bien évidemment.

> Adopté.

Art. 14

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). C'est là que le commissaire voulait dire, effectivement, qu'au niveau de la participation de tiers aux séances, on pourrait tout à fait imaginer que le directeur de la Promotion économique soit invité aux séances, avec voix consultative.

> Adopté.

Art. 15

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Concernant l'article 15, on propose deux petites modifications à la lettre b. Pour que ce soit bien clair, parce qu'on ne comprenait pas "les actes de gestion et de disposition". On propose simplement de supprimer le terme "de gestion et de disposition" pour éviter peut-être un mauvais sens ou une mauvaise compréhension par rapport à ça. Donc, c'est évidemment "toute décision relative aux actes touchant aux immeubles de l'État".

La seconde proposition, c'est que à la lettre f, on propose que les rapports de gestion sont évidemment de la compétence du conseil, mais qu'ils ne sont pas transmis au Grand Conseil. On va régler le problème à l'article 40, parce qu'on proposera à cet article que le Grand Conseil prenne acte des rapports de gestion. Donc, par analogie, on propose de supprimer la deuxième partie de la phrase à la lettre f.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Par rapport à la lettre d, je renvoie à cet article 20, qui précise déjà clairement ce point. Je le lis: "Les collaborateurs et collaboratrices de l'établissement, y compris les membres de la Direction, ont un statut de droit public. Les règles sont donc définies par la législation sur le personnel de l'État."

Je voulais faire une deuxième proposition et une explication par rapport à la lettre f. Donc, là on propose de régler les questions à l'article 40, ce qui a été fait. Et à la lettre g, on peut évidemment supprimer "Conseil d'État", parce que c'est forcément au Conseil d'État que sont adressées les propositions concernées.

Le Conseil d'État se rallie au projet bis.

- > Le Conseil d'État se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 16

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Concernant la rétribution des membres du conseil, on s'inspirerait des rétributions qui sont par exemple versées aux membres du conseil d'administration de l'OCN.

> Adopté.

Art. 17

> Adopté.

Art. 18

> Adopté.

Art. 19

Peiry Stéphane (*UDC/SVP*, *FV*). A l'article 19, il faut préciser que c'est au conseil d'administration de procéder à une évaluation des risques et non pas à l'organe de révision, tel que ceci était prévu à l'alinéa 3. Donc, on propose de supprimer "l'évaluation des risques" et, par contre, ce qu'on vous propose, c'est de soumettre l'Établissement à un contrôle ordinaire, sans vouloir entrer dans trop de technique en termes d'audit. Il faut savoir qu'en cas de contrôle ordinaire, l'organe de révision atteste dans son rapport de l'existence d'un système de contrôle interne et établit également un rapport détaillé à l'intention du conseil d'administration.

Troisième élément, dans le rapport annuel, le conseil d'administration devra préciser qu'il a procédé à une évaluation des risques. Cela est prévu à l'article 961c du CO. Mais, évidemment, il n'y aura pas forcément la liste des risques, parce qu'il n'y a pas forcément un intérêt vis à vis de la concurrence ou même un intérêt public à publier la liste des risques. Simplement, c'est que l'organe de révision devra attester de l'existence d'un système de contrôle interne. C'est pour ça qu'au niveau de l'alinéa

1, on vous propose de préciser "soumis à un contrôle ordinaire au sens des articles 727 et suivants du CO" et, à l'alinéa 3, de supprimer "comprenant une évaluation des risques", qui est encore une fois de la compétence du conseil d'administration et non pas de l'organe de révision.

- > Le Conseil d'État se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 20

> Adopté.

Art. 21

> Adopté.

Art. 22

> Adopté.

Art. 23 al. 1

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). La proposition de la minorité... Évidemment, c'est une discussion que nous avons eue au sein de la commission, par rapport à ce mandat de prestations. On a trouvé un compromis qui nous semble adéquat, soit de transmettre le mandat de prestations à la Commission des finances et de gestion. Je l'ai dit lors du débat d'entrée en matière, ce n'est pas de la compétence du législatif d'approuver le mandat de prestations, c'est ici une compétence de l'exécutif, du Conseil d'État, et ça porte sur l'exécution finalement de l'Établissement. Donc, on doit respecter la séparation des pouvoirs. Le Grand Conseil a la compétence financière et le Conseil d'État a la compétence de conduite de la politique foncière active et de fixer la stratégie. On estimait, au niveau de la Commission, que ce n'est pas au Grand Conseil d'approuver le mandat de prestations.

Kubski Grégoire (*PS/SP*, *GR*). Effectivement, il s'agit d'un point assez essentiel à notre sens: qui a la compétence finale pour définir le mandat de prestations à l'intention de l'Établissement? Est-ce que l'on veut laisser au Conseil d'État le dernier mot sur sa stratégie ou est-ce que le législatif, donc vous/nous députés, souhaite avoir le dernier mot sur cette stratégie et ne pas avoir à râler dans un second temps, uniquement dès qu'on a le rapport, et dire toutes les pensées que l'on a, en aval? A mon sens, il est absolument essentiel qu'en amont nous puissions donner notre mot là-dessus. Le Grand Conseil, comme je vous le rappelle, est l'organe suprême de notre canton et il doit le rester. En soi, on ne doit pas rester les bras croisés et voir nos compétences être grignotées.

Concernant l'argument selon lequel la décision ne relèverait pas de la compétence du législatif et que ce serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs, on me l'a déjà sorti en commission. J'ai été potasser Montesquieu, j'ai été chercher dans l'Esprit des lois, dans le chapitre 5, selon lequel c'est le législatif qui établit les lois et qui dispose des compétences. C'est l'organe suprême et la séparation des pouvoirs en particulier, c'est une séparation entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif, lequel donne des compétences à l'exécutif. En soi, il nous revient, à nous, de décider quelles compétences on donne à l'exécutif. L'argument formel selon lequel ce n'est pas possible de proposer cet amendement ne tient vraiment pas la route à mon sens.

Et puis, si vous me dites que Montesquieu est un peu ringard ou un peu vieillot, j'ai été chercher quand même dans la bible de tout étudiant de droit, le Dubey/Zufferey, qui nous dit que "l'administration et l'exécutif étant censés exécuter les tâches publiques que le législateur leur confie, ils se situent dans un certain rapport d'infériorité par rapport au législatif". Manifestement, on peut décider nous-mêmes des compétences qu'on veut donner à l'exécutif et moi, je vous recommande vivement de garder cette compétence, parce qu'en soi ça nous permettra de définir et de débattre également des compétences que l'on veut donner à cet établissement. Il s'agit à mon sens de quelque chose d'absolument essentiel et le législatif doit vraiment rester l'organe fort dans ce canton, ce pourquoi je vous recommande d'accepter cet amendement.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Comme vous l'avez compris, il n'est pas prévu d'ordonnance d'exécution ou de règlement à cette nouvelle loi, qui est en soi très précise dans son contenu. En lieu et place, comme c'est aussi le cas par exemple pour l'OCN, le Conseil d'État a prévu un mandat de prestations, qui précise donc le cas de l'action de l'ECPF et qui peut être révisé périodiquement. Donc, en principe, les mandats de prestations, comme les règlements, ne sont pas validés par le Grand Conseil mais par le Conseil d'État, en vertu aussi des principes fondamentaux de séparation de pouvoirs. Le SLeg l'a d'ailleurs aussi confirmé dans le cas présent et a dit: "Une validation par le Grand Conseil n'est pas impossible du point de vue de la Constitution mais ne serait pas conforme à ce principe de séparation des pouvoirs et introduirait un précédent qui n'est pas souhaitable au point de vue de la technique législative." Donc, il convient également de préciser que la question de la validation par le Grand Conseil du mandat de prestations de l'ECPF a été soulevée dans le débat d'entrée en matière au sein de la commission, aussi en raison de deux craintes qui ont été clarifiées dans la suite des débats:

1. Le mandat de prestations ne pourrait en aucun cas transférer des actifs de l'État à l'ECPF ou même fixer les conditions de ce transfert. On ne peut pas le faire par le biais du mandat de prestations. C'est le Grand Conseil qui devra valider les conditions de ce transfert dans un décret séparé, comme je vous l'ai dit dans mon introduction. Un calendrier a d'ailleurs été fixé par la commission dans le projet bis, pour présenter cette proposition de décret au Grand Conseil, dans les deux ans.

2. Le mandat de prestations fixera la capacité d'endettement de l'ECPF auprès des tiers. Donc, cette limite fixée à 0 dans un premier temps, on est bien d'accord, pourrait être revue périodiquement par le Conseil d'État, en fonction des besoins, des projets en cours et aussi d'une analyse des risques techniques pour lesquels le Conseil d'État et l'Administration des finances sont compétents.

Dès lors, le Conseil d'État est d'avis que la solution proposée par la commission, c'est-à-dire une définition du mandat de prestations par le Conseil d'État, mais avec information à la Commission des finances et de gestion, est un bon compromis, raison pour laquelle il s'est rallié au projet bis.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien constate une implication très forte du Grand Conseil dans cette loi, en particulier la présence de deux députés au conseil d'administration. On a aussi la présentation à la Commission des finances et de gestion du mandat de prestations. Nous avons à l'article 40, qu'on va discuter prochainement, la compétence de prendre acte. Donc, on voit que le Grand Conseil exerce une surveillance accrue sur l'exécution de l'ensemble de cette loi, en particulier sur cet Établissement. On a oublié souvent de parler du conseil d'administration. Il y a donc un conseil d'administration et c'est bien dans l'opérationnel entre le conseil d'administration et le Conseil d'État qu'il y a ces discussions des mandats de prestation. Quand on a parlé de l'entrée en matière, on a dit qu'on devait faire un mandat de prestations adaptable - cela a été annoncé aujourd'hui par le représentant du Gouvernement -, modifiable à souhait selon l'évolution aussi des affaires et, dans ce cadre-là, le Grand Conseil a déjà suffisamment d'interventions possibles avec cette loi pour ne pas encore ajouter ce mandat de prestations, parce que là, je pense qu'on ne va plus aller dans l'idée de l'opérationnel et de l'avancement des affaires, mais bien dans un ralentissement général par rapport à ce mandat de prestations.

Donc, dans ce cadre-là, le groupe démocrate-chrétien soutient la version bis de la commission.

Gobet Nadine (*PLR/FDP*, *GR*). J'ai annoncé dans l'entrée en matière qu'on soutenait le projet de la commission, donc nous soutenons le mandat de prestations qui n'a pas à être soumis au Grand Conseil dans le cas présent. Il faut savoir que ce mandat, c'est vraiment une compétence de l'exécutif. Et, si aujourd'hui on veut que le Grand Conseil s'occupe de valider les mandats de prestation, on crée un précédent et il faut qu'on en soit conscients par rapport à d'autres établissements.

Donc, de mon point de vue, il n'y a pas de raison de traiter différemment l'Établissement de politique foncière active et d'autres établissements et ce n'est pas au Grand Conseil de se prononcer sur ce mandat de prestations.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Je n'ai pas lu Montesquieu et je ne suis pas juriste. Je constate bien que le mandat de prestations est certainement quelque chose d'important dans cette loi, on est tout à fait d'accord. On doit avoir un législatif fort, on est tout à fait d'accord aussi. Mais chacun a ses compétences et ses devoirs. Si on se prononce là-dessus, alors on se prononce sur tout le règlement d'application, on se prononce sur les mandats de prestation qu'on a à la BCF, à l'ECAB, etc, sur tout ce qu'on fait, dans lequel l'État est pris. On ne doit pas commencer à le faire pour cette loi-là, si on ne le fait pas pour toutes les lois, simplement. Pour moi, c'est ouvrir un peu une boîte de Pandore; à ce moment-là, c'est qu'on va commencer à mettre notre grain de sel partout et il est clair qu'il faut quand même laisser une marge de manœuvre à l'exécutif.

Je vous demanderai donc de soutenir la version de la commission.

Rey Benoît (VCG/MLG, FV). Moi non plus je n'ai pas lu Montesquieu, mais j'ai essayé de regarder quels étaient les cas de figure qui existent au niveau de la législation fédérale et de la législation cantonale. Or, il n'existe pas de disposition qui permette qu'un Grand Conseil se détermine sur un mandat de prestations. Au niveau de la Confédération, il y a une seule semi-exception, qui concerne les deux hautes écoles de la Confédération, à savoir l'ETHZ et l'EPFL, où le Conseil fédéral peut donner des avis sur la stratégie. Mais ce n'est pas lui qui délivre le mandat de prestations.

Au niveau du canton de Fribourg, il n'y a pas de mandat. Je rejoins alors le collègue, en ce qui concerne le rôle du Grand Conseil. J'aime bien que le Grand Conseil soit actif. Rien ne nous empêche, au niveau du Grand Conseil, de donner des impulsions, de faire des interpellations, de vouloir donner des objectifs stratégiques, par le biais de tous nos instruments parlementaires, sur le fonctionnement de ce domaine-là. Mais si on introduit ça, ce sera effectivement un précédent. Ce sera un précédent qui n'existait pas et qui pose des problèmes au niveau du fonctionnement. J'aime qu'on utilise les outils qui sont à notre disposition, mais cela n'en est pas un et c'est la raison pour laquelle, malheureusement, je ne soutiendrai pas cette proposition.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Je crois que tous les arguments ont été évoqués, donc ce serait ouvrir une boîte de Pandore que de soumettre ce mandat de prestations. Je vous propose de rejeter la proposition de la minorité.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). On dit qu'on ouvre une boîte de Pandore, qu'on crée un précédent, mais, en soi, il ne revient qu'à nous, pour la suite des mandats de prestation, de ne pas accepter que le Grand Conseil les approuve. En soi, ce qui motive notre amendement-là, c'est qu'il s'agit d'une nouvelle loi. Il nous revient d'être un peu innovant pour une fois et, surtout, il y a un intérêt public à ce qu'on débatte de ça, du fait de l'importance de l'institution et de l'impact ne serait-ce que financier pour le canton qui, à mon sens, justifie cette nouveauté, quand bien même ça n'existait pas jusque-là.

> Au vote, la proposition de minorité, opposée à la proposition initiale du Conseil d'État, est rejetée par 50 voix contre 16 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de minorité: Total 16

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP).

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'État: Total 50

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP).

Se sont abstenus: Total 4

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP).

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'État.

Art. 23 al. 2 à 5

> Adoptés.

Art. 23 al. 6

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Je l'ai évoqué tout à l'heure, parce que c'était quand même lié à la proposition de la minorité, donc on propose que le Conseil d'État transmette à la Commission des finances et de gestion le mandat de prestations pour information.

- > Le Conseil d'État se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 24

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). A la lettre c, c'est simplement une coquille qui est corrigée ici dans la version bis.

- > Le Conseil d'État se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 25

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). A l'alinéa 4, c'est une solution de compromis qu'on vous propose en supprimant "voire les mener", parce que certains membres voulaient supprimer purement et simplement cet alinéa. Mais cette disposition est, selon la commission, quand même nécessaire pour que toutes les entreprises qui sont historiquement mal localisées dans le canton puissent trouver une solution. C'est pour ça qu'on propose simplement de supprimer ces trois mots "voire les mener", mais l'essence même de l'alinéa 4 subsiste.

- > Le Conseil d'État se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

_

Election judiciaire 2019-GC-156

Président-e suppléant-e de la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine

Rapport/message: 23.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2944)
Préavis de la commission: 02.10.2019 (BGC octobre 2019, p. 2960)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 97; blancs: 3; nuls: 2; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue M^{me} Sophie Sarah Dumartheray, à Bourguillon, par 90 voix.

A obtenu des voix M^{me} Corinne Copt: 2.

Election judiciaire 2019-GC-157

Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 1

Rapport/message: 23.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2944)
Préavis de la commission: 02.10.2019 (BGC octobre 2019, p. 2960)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 104; rentrés: 102; blancs: 1; nuls: 2; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue M^{me} Sandra Herren Schwab, à Marly, par 88 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} Anne de Steiger: 7; Claudine Godat: 2. Il y a 2 voix éparses.

_

Election judiciaire 2019-GC-158 Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine - Poste 2

Rapport/message: 23.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2944)
Préavis de la commission: 02.10.2019 (BGC octobre 2019, p. 2960)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 4; nuls: 1; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue M^{me} Anne de Steiger, à Autafond, par 53 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} Claudine Godat: 34; Sandra Herren Schwab: 2; Jeanine Trinchan: 2.

Election judiciaire 2019-GC-159 Assesseur-e (gestion des biens) à la Justice de Paix de la Singine

Rapport/message: 23.09.2019 (BGC octobre 2019, p. 2944)
Préavis de la commission: 02.10.2019 (BGC octobre 2019, p. 2960)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 95; blancs: 3; nuls: 1; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue M^{me} Ruth Schärli, à Wünnewil, par 62 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Gisela Baumann: 24; Armin Bielmann: 5.

_

> La séance est levée à 17 h 40.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint
